



RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'École, notre avenir

ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026





Édito

© Académie de La Réunion



Avec des moyens préservés et des perspectives clairement tracées pour l'avenir, cette nouvelle année scolaire s'annonce riche de projets structurants pour que l'École à La Réunion fasse toujours mieux réussir tous les élèves, en élevant le niveau scolaire et en garantissant une réelle égalité des chances.

Différentes mesures seront déployées dans le but de répondre plus efficacement encore à l'exigence de rehausser le niveau des élèves, parmi lesquelles les nouveaux programmes en français et en mathématiques à l'école, la poursuite des groupes de besoins en sixième, la généralisation des évaluations nationales en cinquième, la mise en œuvre d'une stratégie de réussite en quatrième et troisième, la nouvelle épreuve de mathématiques au baccalauréat.

Cette rentrée sera également marquée pour l'académie, par la réalisation d'un chantier d'ampleur dans le cadre de l'école inclusive, avec l'expérimentation des pôles d'appui à la scolarité (PAS), qui permettront progressivement d'améliorer la prise en charge des élèves en situation de handicap. La mise en place des PAS s'accompagnera du déploiement d'un plan de formation inédit de l'ensemble des enseignants de l'île, afin qu'ils ne se sentent plus démunis face à des élèves à besoins particuliers.

L'orientation sera également au cœur de cette nouvelle année scolaire, avec la mise en place, dans le cadre du plan Avenir, d'une véritable éducation à l'orientation dès le collège. Il s'agit d'aider les élèves à construire des parcours progressifs pour apprendre à se connaître, s'informer et se projeter et ainsi faire des choix d'études ou de métiers libérés des déterminismes de genre, sociaux ou géographiques.

La rentrée 2025 voit aussi le développement progressif, de la maternelle au lycée, du programme d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité, qui s'inscrit dans la politique de prévention des différentes formes de violence et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Parmi les priorités, figurent par ailleurs la formation des collégiens, lycéens et des enseignants à l'intelligence artificielle, dans le cadre éthique et juridique défini, ainsi qu'une réforme d'ampleur du recrutement et de la formation des professeurs, qui entrera en vigueur dès la session 2026 des concours de recrutement.

Les familles ont naturellement un rôle central à jouer, en soutien à la communauté éducative, en prenant en compte les contraintes et les objectifs liés à la scolarité de leur enfant. Elles seront impliquées dans la conception de son projet d'orientation, et responsabilisées pour aider leur jeune enfant ou adolescent à s'approprier les mesures d'interdiction du téléphone portable à l'école et au collège.

Ce travail au service de l'École à La Réunion est également mené avec toutes les collectivités locales, dont l'accompagnement est essentiel pour la construction de cette École exigeante sur la nécessité d'élever le niveau de formation des jeunes, protectrice pour la communauté scolaire et assurant l'émancipation et l'ouverture des jeunes Réunionnais au monde qui nous entoure.

Très bonne rentrée à tous.

Rostane Mehdi
Recteur de la région académique de La Réunion

Sommaire

Édito du recteur	p. 03
Chiffres clés de l'académie de La Réunion	p. 06

Partie 1.

La rentrée dans l'académie	p. 08
---------------------------------------	--------------

1.1 La démographie scolaire à la rentrée	p. 09
1.2 Le bilan de l'orientation et de l'affectation 2025	p. 11
1.3 Les résultats aux examens	p. 13
1.4 Les nouvelles structures de formation	p. 15

Partie 2.

Une École exigeante pour la réussite de tous les élèves	p. 18
--	--------------

2.1 Le renforcement des savoirs fondamentaux de la maternelle au lycée	p. 19
2.2 Déployer des nouveaux programmes	p. 23
2.3 La réforme du recrutement et de la formation initiale et continue des professeurs	p. 25
2.4 Favoriser l'ouverture par les langues vivantes étrangères et régionale	p. 27
2.5 La voie professionnelle, levier pour l'emploi	p. 31

Partie 3.

Une École protectrice pour toute la communauté éducative

p. 36

- 3.1** Assurer un climat scolaire serein au service de la réussite des élèves p. 37
- 3.2** La sécurité des élèves et des personnels p. 39
- 13.** La santé scolaire, un déterminant de la réussite et du bien-être des élèves p. 41
- 14.** Réaffirmer la politique de ressources humaines p. 43

Partie 4.

Une École émancipatrice pour assurer l'avenir de chaque élève

p. 46

- 4.1** École inclusive, assurer l'accessibilité de l'école pour tous p. 47
- 4.2** Permettre une orientation choisie et éclairée p. 51
- 4.3** Promouvoir la pratique du sport à l'école p. 55
- 4.4** Confirmer l'engagement de l'École pour la transition écologique p. 57
- 4.5** L'École comme facteur d'égalité des chances p. 59
- 4.6** L'éducation artistique et culturelle pour tous les élèves p. 61

Annexes.

- Le calendrier scolaire 2025-2026 p. 63
- Quelques temps forts du premier semestre p. 64

CHIFFRES CLÉS

DE L'ACADÉMIE

LES ÉLÈVES

217 080

écoliers, collégiens et lycéens attendus à la rentrée dans l'académie (public + privé sous contrat) :

112 630

élèves du 1^{er} degré

dont :

41 510 en maternelle

69 610 en élémentaire

1 510 ULIS école

99 000

élèves du 2^d degré

dont :

58 600 collégiens (y compris SEGPA)

40 390 lycéens (dont **15 870** lycéens professionnels)

1 290 ULIS collège, lycée et LP

5 450

étudiants en post-bac de lycée

NB : Chiffres arrondis à la dizaine près

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

656

écoles et établissements du 2^d degré (public + privé sous contrat), soit :

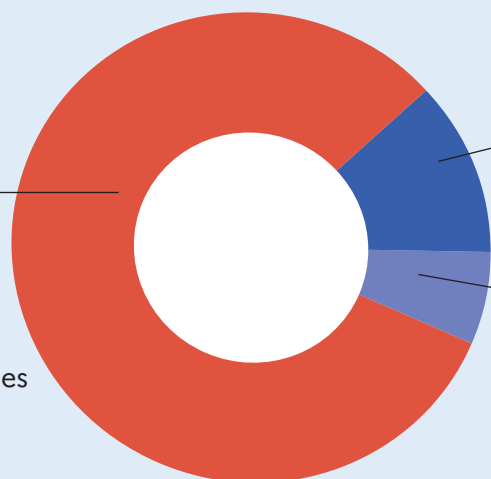
520

écoles

dont

494 écoles publiques et

26 écoles privées sous contrat



87

collèges

dont **78** collèges publics et **9** collèges privés sous contrat

49

lycées

dont

14 lycées d'enseignement général et technologique (**12** publics et **2** privés sous contrat)

15 lycées professionnels (**13** publics et **2** privés sous contrat)

20 lycées polyvalents (**18** publics et **2** privés sous contrat)

1 nouvelle école et 1 nouveau lycée à la rentrée 2025

- École maternelle publique de Beauséjour (Sainte-Marie)
- Lycée général et technologique privé sous contrat Saint-Jean-Paul II (Bras Panon)
- Fermeture de l'école élémentaire Îlet à Malheur dans le cirque de Mafate (La Possession)

LES PERSONNELS

23 140 agents de l'éducation nationale

17 626 Enseignants

dont **7 827** enseignants dans le 1er degré (dont **488** dans le privé)
9 799 enseignants dans le second degré (dont **668** dans le privé)

468 Personnels d'éducation et psychologues de l'éducation nationale

dont **309** conseillers principaux d'éducation et **159** psychologues de l'éducation nationale

577 Personnels d'encadrement

dont **68** personnels d'inspection, **244** personnels de direction et 265 personnels administratifs et techniques et d'encadrement

1 272 Personnels administratifs, techniques, santé, sociaux

dont **222** médecins et infirmiers, **100** assistants sociaux et **950** personnels administratifs et techniques

3 197 Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)

LA TAILLE DES CLASSES

→ **PREMIER DEGRÉ** (public + privé sous contrat)

20,2

élèves par classe : nombre moyen d'élèves en préélémentaire (21,9 au national)

19,8

élèves par classe : nombre moyen d'élèves en élémentaire (21,6 au national)

→ **SECOND DEGRÉ**

25,0

élèves par classe : nombre moyen d'élèves dans les formations en collège hors SEGPA (25,8 au national)

19,2

élèves par classe : nombre moyen d'élèves dans les formations professionnelles en lycée (18,6 au national)

30,4

élèves par classe : nombre moyen d'élèves dans les formations générales et technologiques en lycée (30,1 au national)

LA DOTATION POUR LA RENTRÉE 2025

23 emplois d'enseignants du premier degré
- 1 emploi d'enseignant pour le second degré
1 emploi administratif
2 emplois de personnel de direction
1 emploi de CPE
9 postes d'assistants d'éducation
16 équivalents temps plein d'AESH (au 1er septembre)

on of
MECA

PORTES OUVERTES.

SANS FORMATION.

CAUSER DES DOMMAGES
AGEUR D'OUTIL.
US QUE LES OUTILS
ECTEMENT ALIGNÉS
ARDONS DE BROCHE

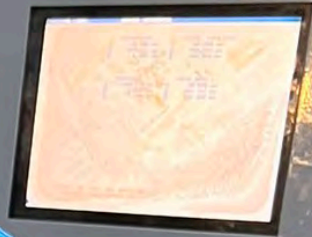
ENTION !

ARNING!



worldkills
Réunion

-11A45



1

***La rentrée
dans
l'académie de
La Réunion***

La démographie scolaire à la rentrée

À RETENIR

→ **217 080 élèves font leur rentrée à partir du mardi 19 août 2025** dans les écoles et établissements scolaires publics et privés sous contrat de La Réunion.

→ **Les effectifs sont en baisse de 590 élèves** par rapport à la rentrée 2024 (soit -0,3 %).

→ Dans le premier degré (maternelle et élémentaire)

En maternelle

Les écoles maternelles scolarisent les générations nées entre 2020 et 2023 marquées par un pic en 2021. Les classes préélémentaires devraient accueillir 170 élèves de plus (soit +0,4 %, après +0,2 % en 2024).

En élémentaire

Les classes élémentaires compteraient 710 élèves de moins qu'en 2024 (soit -1 %). C'est le niveau CP (génération 2019) qui est le plus concerné par la baisse d'effectifs en 2025 avec -400 élèves (-2,8 %). Les élèves de CE2, CM1, et CM2, nés pour la plupart entre 2015 et 2017, devraient également être moins nombreux qu'en 2024 (respectivement -1,1 %, -1,7 % et -0,9 %).

En ULIS école

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS école) devraient accueillir 1 510 élèves, soit 40 de plus qu'en 2024.

→ Dans le second degré

Dans les collèges et lycées publics et privés sous contrat, hors post-bac, les élèves sont aussi un

peu moins nombreux qu'à la rentrée 2024 (-270 soit -0,3 %).

En collège (y compris SEGPA et ULIS)

L'académie compterait 340 collégiens de plus qu'en 2024 (+0,6 %, après -0,5 % en 2024).

Au lycée général et technologique

Les effectifs diminueraient de 390 élèves (soit -1,5 % après -1,7 % à la rentrée 2024).

Au lycée professionnel

Les effectifs diminueraient de 230 élèves (-1,4 %, après +0,9 % en 2024 et +1,7 % en 2023).

En ULIS collège, lycée et LP

Les ULIS voient leurs effectifs augmenter (+20 élèves soit +1,3 %) pour atteindre un effectif de 1 290 élèves.

→ Dans les sections post-baccalauréat de lycée

En STS, CPGE et DCG

Le nombre d'étudiants augmenterait de 190 (+3,5 % après +4,9 % en 2024 et +2,5 % en 2023) dans les sections de technicien supérieur, les classes préparatoires aux grandes écoles et les classes préparant au diplôme de comptabilité et de gestion.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EFFECTIFS ÉLÈVES PREMIER ET SECOND DEGRÉ (PUBLIC ET PRIVÉ SOUS CONTRAT)

	Constat 2024-2025	Prévisions 2025-2026	Évolution
Premier degré (1+2+3)	113 135	112 633	-502
- dont public	103 301	102 827	-474
- dont maternelle (1)	41 343	41 515	+172
- dont enfants de 3 ans	1 074	1 192	+118
- dont élémentaire (CP au CM2) (2)	70 322	69 612	-710
- dont Ulis école (3)	1 470	1 506	+36
Second degré (4+6+7)	99 268	98 997	-271
- dont public	90 952	90 341	-611
dont collège (6 ^e à 3 ^e) – yc Ulis et Segpa (4)	58 262	58 604	+342
- dont Segpa*	2 449	2 454	+5
- dont total Ulis**(en collège, lycée et LP)	1 270	1 287	+17
- dont lycée général et technologique (6)	24 904	24 518	-386
- dont lycée professionnel - yc Ulis et prépa diverses pré-bac (7)	16 102	15 875	-227
Post-bac de lycée (STS***, CPGE****, DCG*****)	5 263	5 449	+186
Total élèves	217 666	217 079	-587

* Section d'enseignement général adapté

** Unité localisée pour l'inclusion scolaire

*** Section de technicien supérieur

**** Classe préparatoire aux grandes écoles

***** Diplôme de comptabilité et de gestion

Les effectifs définitifs constatés dans l'ensemble des établissements seront connus début novembre. Ils seront disponibles sur le site web de l'académie.

Le bilan de l'orientation et de l'affectation 2025

À RETENIR

- **L'orientation des élèves est au coeur du projet éducatif** de la région académique. Dans le prolongement de la concertation nationale lancée en décembre 2024 par le ministère, trois axes sont déclinés : la valorisation d'une orientation choisie et ambitieuse en réduisant les inégalités scolaires, l'amélioration de la continuité et la fluidité des parcours, le renforcement de la persévérance au sein de la classe et tout au long des parcours des élèves.
- **La formation des professeurs référents** intègrent désormais les thématiques de l'égalité filles-garçons et de la construction des stéréotypes, ainsi que celles des parcours scolaires et inégalités sociales.

→ L'orientation et l'affectation en fin de troisième

Le taux de passage de troisième générale en seconde générale et technologique (hors SEGPA) est stable par rapport à l'an dernier (55 % contre 54,9 % en 2024). On observe que les décisions s'écartent de plus d'un point des demandes des familles (56,6 %). À l'issue de la procédure d'affectation, 15 142 élèves de troisième (toutes séries et parcours confondus), ont été affectés au lycée à l'issue du collège, soit 561 élèves de moins que l'an dernier.

→ L'orientation et l'affectation en fin de seconde générale et technologique

- **Le taux de passage en première générale et technologique** s'établit à 97,4 % : il est en conséquence en hausse par rapport à l'an dernier (96,6 % en 2024).
- De même, la répartition entre les différentes séries indique une légère baisse en première générale (59,9 % contre 60,6 % l'an dernier), compensée mécaniquement par une hausse en première technologique (37,5 % contre 36 % en 2024).

- **Au sein de la voie technologique**, la série STMG tend à diminuer en continuant à représenter plus de la moitié des décisions de passage prises vers une série technologique (51,4 % contre 53,9 % en 2024). A contrario, les décisions vers la série ST2S sont en légère progression (+ 0,8 point). Il en va de même des séries STI2D (+0,7 point) et STL (+0,2 point).

- **Les réorientations vers la voie professionnelle**, quant à elles, sont en légère baisse, à 2,6 % (3,4 % en 2024).

On observe ainsi à la fois une baisse de la part des affectations prononcées vers la première générale et une hausse de la part des affectations prononcées vers les séries technologiques.

- **Enfin, les candidats au dispositif passerelle** (réorientation vers une première professionnelle) obtiennent davantage satisfaction que l'an dernier (un peu plus d'un élève sur trois obtient satisfaction, contre un sur quatre l'an dernier).

→ L'admission dans l'enseignement supérieur

Parcoursup

Cette année encore, la très grande majorité des candidats sont des lycéens de terminale (10 564 – en augmentation (+200 candidats soit +1,9 %). On constate dans l'académie une augmentation de 162 étudiants en réorientation (+0,4 point) et 205 candidats supplémentaires en reprises d'études (+1 point) ayant confirmé au moins un vœu.

Au 10 juillet, à la fin de la procédure principale, le bilan est comparable à celui de l'an dernier.

80,3% des effectifs en classe de terminale ont eu au moins une proposition dont :

- 5 071 élèves de terminale générale soit 96,5 % des effectifs (5054 candidats soit 95,7 % des effectifs en 2024).
- 2 523 élèves de terminale technologique soit 88,6 % des effectifs (2 463 candidats soit 87 % des effectifs en 2024).
- 2 025 élèves de terminale professionnelle, soit 54,4 % des effectifs (1 966 candidats soit 53,3 % des effectifs en 2024).

Une stabilité des propositions acceptées par les candidats

Les lycéens acceptent un peu plus les propositions que l'an dernier (+ 35 soit 0,1 point de plus), 74,3 % des effectifs en classe de terminale ont accepté au moins une proposition, répartis ainsi :

- 4 670 élèves de terminale générale soit 88,8 % des effectifs (4 760 candidats soit 90,1 % des effectifs en 2024).
- 2 163 élèves de terminale technologique, soit 75,9 % des effectifs (2 274 candidats soit 80,3 % des effectifs en 2024).
- 1 645 élèves de terminale professionnelle, soit 44,2 % des effectifs (1 724 candidats soit 46,7 % des effectifs en 2024).

Les vœux confirmés par type de formation

- Plus de vœux confirmés vers les BTS (331 candidats supplémentaires).
- Plus de vœux confirmés vers les formations universitaires non sélectives (585 candidats supplémentaires).
- Plus de vœux confirmés vers le secteur sanitaire et social (300 candidats supplémentaires formulent au moins une demande sur ces secteurs).
- Plus de vœux confirmés vers les BUT (583 candidats).
- Une stabilité des vœux vers les écoles spécialisées d'architecture, art, IEP... (- 9 candidats).
- Moins de vœux confirmés vers les formations CPGE et écoles d'ingénieurs (66 candidats).

Candidats à la mobilité

On note une augmentation du nombre de lycéens ayant confirmé au moins un vœu vers les formations hors académie. Ce sont majoritairement les formations universitaires non sélectives (380 vœux supplémentaires), les BUT (235 vœux supplémentaires), les BTS 212 vœux supplémentaires), les formations du secteur sanitaire et social (211 vœux supplémentaires) qui sont concernées. On note par contre une baisse du nombre de vœux confirmés vers les écoles spécialisées d'architecture, art, IEP, etc. et une stabilité vers les CPGE ou une formation d'ingénieur.

Les vœux confirmés vers les formations en apprentissage

Parcoursup gère également les formations proposées par la voie de l'apprentissage. Bien que les données ne soient pas encore stabilisées (le calendrier de la procédure est en effet plus étendu), la demande progresse.

On observe au 7 juillet : 2 738 les candidats, qui formulent au total 11 336 vœux en apprentissage (par comparaison, au 5 juillet 2024 : 2 817 les candidats avaient formulé au total 10 309 vœux en apprentissage).

La commission régionale académique d'accès à l'enseignement supérieur (CRAES)

La commission régionale académique d'accès à l'enseignement supérieur a pour but d'apporter des solutions d'admission aux candidats de l'académie auxquels aucune proposition n'a été faite. Les demandes seront instruites et traitées depuis le 1er juillet et jusqu'au 11 septembre.

Au 11 juillet, 45 candidats (dont 41 lycéens) ont demandé l'accompagnement :

- 11 bacheliers généraux
- 15 bacheliers professionnels
- 15 bacheliers technologiques).

Pour rappel, au 8 juillet 2024, 17 candidats avaient demandé un accompagnement pour la CRAES pour le motif : candidats en attente sur tous leurs vœux et candidats refusés sur tous leurs vœux.

À RETENIR

- **Les taux de réussite aux examens dans l'académie** sont légèrement inférieurs à ceux de la session précédente. Ils sont en deça de ceux de l'hexagone d'environ 2 points pour le DNB et le baccalauréat.
- **Pour la session 2025-2026 du DNB et du baccalauréat**, le brevet verra le poids de ses épreuves terminales renforcé et une nouvelle épreuve anticipée de mathématiques sera mise en place au baccalauréat pour l'ensemble des élèves des classes de 1^{re} générale et technologique.

→ **Le diplôme national du Brevet**

Le DNB a été validé pour 11 350 candidats. Le taux de réussite global pour la région académique est de 83,3 %, en baisse de 2,5 points par rapport à juin 2024.

- Le taux de réussite est de 83,1 % en série générale, soit un taux de réussite inférieur de 2,8 points à celui de la session précédente.
 - Le taux de réussite en série professionnelle, qui concerne 15,4 % des candidats recule légèrement (-0,2 point) et se situe à 84,8 %.
- Le taux de réussite national est de 85,5 %, en baisse de 0,2 point par rapport à la session de juin 2024.

→ **CAP et certificat de spécialité**

Cette année, l'académie compte 2 814 diplômés de niveau 3 (CAP et Certificat de spécialisation). Le taux de réussite global est de 78,8 %, en très légère progression (+0,1 point) par rapport à la session 2024 (78,8 %).

- Le taux de réussite au CAP est de 78,5 %, en recul de 0,3 point. Le taux de réussite des spécialités des services est supérieur de 1,6 point au taux de réussite de 2024, alors qu'il est en baisse de 2,6 points dans le secteur de la production.

- Le taux de réussite au Certificat de spécialisation (qui remplace la mention complémentaire de niveau 3) est de 88 %. Il progresse de 6,2 points par rapport à 2024.

→ **Le Baccalauréat**

11 876 candidats se sont présentés cette année au baccalauréat, dans les séries relevant de l'éducation nationale et de l'agriculture et 10 672 d'entre eux ont été reçus.

- Les résultats sont en progression pour le baccalauréat général (96,2 % contre 95,5 % en 2024).
 - Ils sont en baisse pour le bac technologique (89,9 % contre 91,1 % en 2024).
 - Le recul est un peu moins marqué pour le bac professionnel (81 % contre 81,9 % en 2024).
- Tous bacs confondus, le taux de réussite s'élève à 89,9 %, en baisse de 0,3 point par rapport à 2024.
- Il est inférieur de 1,9 point au taux de réussite national qui s'établit cette année à 91,8 % (l'écart était de 1,2 point pour les sessions 2024 et 2023).



Les nouvelles structures de formations

À RETENIR

→ **Les moyens attribués chaque année à l'académie** permettent de développer des structures et des formations adaptées aux besoins des élèves à tous les niveaux d'enseignement.

→ *Préélémentaire*

Développer les dispositifs d'accueil des élèves de moins de 3 ans

- **Ouverture d'une classe passerelle** à l'école maternelle Champ Fleuri à Saint-Denis.
- **Ouverture d'une classe passerelle** à l'école maternelle Marie Aline Wuathion à Sainte-Suzanne.
- **Ouverture d'une classe passerelle** à l'école maternelle Centre Sainte-Rose.

→ *École inclusive*

Poursuivre la mise en place d'unités localisées pour l'insertion scolaire (ULIS)

- **Ouverture d'une classe ULIS** à l'école élémentaire Domenjod à Sainte-Marie.

Étoffer l'offre de dispositifs dédiés aux jeunes porteurs de troubles du spectre autistique

- **Ouverture d'une Unité d'enseignement maternelle Autisme** à Saint-Louis.

→ *Classes spécifiques pour la scolarisation des élèves allophones*

Mise en place de 20 nouvelles unités pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPEAA) pour l'accueil des élèves nouveaux arrivants

- **Ouverture d'une UPEAA** à l'école élémentaire Docteur Martin à Saint-André.
- **Ouverture d'une UPEAA** à l'école élémentaire Petit bazar à Saint-André.
- **Ouverture d'une UPEAA** à l'école élémentaire Georges-Marie Soba à Saint-André.
- **Ouverture d'une UPEAA** à l'école élémentaire Ravine creuse 1 à Sainte-André.
- **Ouverture d'une UPEAA** à l'école élémentaire José Barau à Sainte-Suzanne.
- **Ouverture d'une UPEAA** à l'école élémentaire Paul Éluard à Saint-Louis.
- **Ouverture d'une UPEAA** à l'école élémentaire Jean Macé à Saint-Louis.
- **Ouverture d'une UPEAA** à l'école élémentaire Eugène Dayot à Saint-Paul.
- **Ouverture d'une UPEAA** à l'école élémentaire André Hoarau à Saint-Benoît.
- **Ouverture d'une UPEAA** à l'école élémentaire Damase Legros à Saint-Denis.
- **Ouverture d'une UPEAA** à l'école élémentaire Eudoxie Nonge à Saint-Denis.
- **Ouverture d'une UPEAA** à l'école élémentaire La Chaumière à Saint-Denis.
- **Ouverture d'une UPEAA** à l'école élémentaire Bouvet B à Saint-Denis.
- **Ouverture d'une UPEAA** à l'école élémentaire Henry Dunant à Saint-Denis.

- **Ouverture d'une UPEAA** à l'école élémentaire Centrale à Saint-Denis.
- **Ouverture d'une UPEAA** à l'école élémentaire Frédéric Joliot-Curie à La Possession.
- **Ouverture d'une UPEAA** à l'école élémentaire Paule Legros au Port.
- **Ouverture d'une UPEAA** à l'école élémentaire Aristide Briand au Tampon.
- **Ouverture d'une UPEAA** à l'école élémentaire Alfred Isautier à Saint-Pierre.
- **Ouverture d'une UPEAA** à l'école élémentaire Jean Albany à Petite-Île.

→ Voie professionnelle

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)

- **Ouverture d'un CAP Métiers du plâtre et de l'isolation** pour 9 élèves sous statut scolaire et des élèves en apprentissage au lycée de Bois d'Olive à Saint-Pierre.

Baccalauréat professionnel

- **Ouverture d'une classe de seconde professionnelle Cybersécurité informatique et réseau électronique (CIEL)** pour 12 élèves sous statut scolaire et des élèves en apprentissage au lycée Roland Garros au Tampon.
- **Ouverture d'une classe de première professionnelle Métiers de la mode - option vêtements** pour 12 élèves sous statut scolaire et des élèves en apprentissage au lycée professionnel François de Mahy à Saint-Pierre.

Formation complémentaire d'initiative locale (FCIL)

- **Ouverture d'une FCIL Technicien cycles et mobilités urbaines** pour 10 élèves au lycée Gérard Éthève à Saint-Leu.

Certificat de spécialisation (CS)

- **Ouverture d'un CS Technicien en soudage** pour 12 élèves sous statut scolaire et des élèves en apprentissage au lycée professionnel Roches maigres à Saint-Louis.
- **Ouverture d'un CS Peinture Décoration** pour 15 élèves sous statut scolaire et des élèves en apprentissage au lycée de Bois d'Olive à Saint-Pierre.

→ Enseignement supérieur

Brevet de technicien supérieur (BTS)

- **Ouverture d'un BTS Aéronautique** pour 12 élèves sous statut scolaire et des élèves en apprentissage au lycée Gérard Éthève à Saint-Leu.
- **Ouverture d'un BTS Conseil et commercialisation de solutions techniques** pour 20 élèves sous statut scolaire et des élèves en apprentissage au lycée professionnel Paul Langevin à Saint-Joseph.



Re-mettez les
HOUSSES sur les
'optiques!
Merci

LES
PAREO
Les enfants font le cœur de l'école

MASSE

2

***Une école
exigeante
pour la réussite
de tous
les élèves***

Le renforcement des savoirs fondamentaux de la maternelle au lycée

À RETENIR

- **Faire réussir tous les élèves** est la priorité partagée par l'ensemble de la communauté éducative, qui se mobilise pour répondre aux besoins pédagogiques des élèves.
- **L'objectif est d'élever le niveau général des élèves de l'école au lycée** en renforçant la maîtrise des apprentissages essentiels et en diminuant les disparités éducatives en renforçant l'accompagnement.

→ *L'école maternelle pour ancrer les bases indispensables*

Des enjeux primordiaux pour la réussite de tous

L'école maternelle concerne plus de 40 000 élèves de l'académie. Elle permet d'assurer un accès aux apprentissages fondamentaux dès le plus jeune âge et de donner ainsi les chances de réussite à tous.

NOUVEAU

De nouveaux programmes de français et de mathématiques pour les élèves de maternelle s'appliqueront à la rentrée scolaire 2025. La place primordiale du langage est réaffirmée comme condition essentielle de la réussite de toutes et de tous.

- Ces nouveaux programmes d'enseignement pour l'acquisition des premiers outils mathématiques et pour le développement et la structuration du langage oral et écrit au cycle 1 (petite, moyenne et grande section) seront un levier pour mettre en œuvre cette dynamique en lien avec la formation continue des professeurs et les partenaires de la petite enfance.

Faire évoluer les pratiques professionnelles

La formation continue des enseignants et l'accompagnement des personnels de la petite enfance exerçant en milieu scolaire ont lieu tout au long de l'année.

- **La semaine de la Maternelle**, temps fort de cette formation, aura lieu du 27 au 31 octobre 2025 avec, entre autres, l'intervention de Stéphanie Mazza, professeure des universités en neuropsychologie (Lyon 1) et membre du Conseil scientifique de l'Éducation nationale (CSEN). Ce temps d'échanges sera l'occasion de travailler sur le développement du jeune enfant et ses performances cognitives en lien avec les gestes professionnels. Une attention particulière sera portée sur le pilotage pédagogique des directrices et directeurs des écoles maternelles et primaires.

Développer l'ouverture des dispositifs d'accueil des élèves de moins de 3 ans

En partenariat avec les communes et la Caisse d'allocations familiales, l'académie mène une politique ambitieuse de scolarisation des enfants de deux ans des quartiers prioritaires dans des classes ou dispositifs passerelles, qui accompagnent en parallèle l'exercice de la fonction parentale à travers la participation active des parents à des projets éducatifs et pédagogiques et des ateliers de parentalité.

Cette nouvelle année scolaire verra la poursuite de la dynamique engagée avec les partenaires de la petite enfance concernant l'accueil des enfants de moins de 3 ans au sein des écoles maternelles avec l'ouverture de classe TPS, l'organisation de classes multi-âges / multi-niveaux (exemple de l'école de la Nouvelle à Mafate) et le développement des classes passerelles. Ainsi, trois nouveaux dispositifs vont voir le jour dès la rentrée scolaire 2025 : à Saint-Denis, à Sainte Suzanne et à Sainte-Rose. Au total, l'académie comptera 28 classes passerelles.

Favoriser le lien avec les partenaires

Dans le cadre du plan maternelle, un travail de liaison entre les lieux d'accueil des jeunes enfants et les écoles maternelles, fait l'objet d'une collaboration entre le rectorat et la CAF. L'objectif est d'assurer la continuité du parcours de l'enfant et de l'élève au cours de la première année de scolarisation à l'école maternelle. Le développement du partenariat avec la toute petite enfance permettrait le partage de connaissances réciproques des métiers, sur un partage d'expérience, sur une mutualisation d'outils au bénéfice d'un renforcement de compétences professionnelles des enseignants de l'école maternelle. Cela permettra également de garantir les conditions d'une École qui protège et rassemble dans le cadre de la co-éducation.

→ Faire progresser tous les élèves à l'école primaire

De nouveaux programmes de français et de mathématiques pour renforcer les acquis fondamentaux

Ces programmes, souhaités simples et lisibles, visent à favoriser la réussite de tous les élèves et à l'amélioration de la qualité des enseignements. Leurs objectifs sont clairs et définis selon une progression adaptée aux apprentissages des enfants. Ils faciliteront le travail des professeurs, en leur permettant de vérifier régulièrement les acquis de leurs élèves et d'ajuster, en conséquence, leur enseignement pour répondre aux besoins de chacun avant que la difficulté scolaire ne s'installe.

À la rentrée, chaque professeur disposera de ressources pour enseigner les contenus de ces nouveaux programmes.

Les évaluations nationale pour mieux répondre aux besoins des élèves

À l'école élémentaire, tous les élèves du CP au CM2 sont évalués en début d'année. Les professeurs disposent ainsi d'évaluations en français et mathématiques à chacun des niveaux de l'école élémentaire pour mieux suivre les élèves tout au long de leur scolarité. Ces évaluations permettent aux professeurs d'ajuster leurs interventions pédagogiques pour s'assurer que les élèves maîtrisent les savoirs fondamentaux à la fin de l'école primaire, condition essentielle de leur réussite au collège. Ces évaluations se dérouleront à compter du 26 août.

Pour les élèves de CP, leurs compétences seront de nouveau évaluées en français et en mathématiques en milieu d'année (à la reprise des vacances de l'été austral). Ce point d'étape permettra aux équipes pédagogiques d'apprécier les progrès et de définir les ajustements à apporter à l'accompagnement des élèves.

→ Garantir à tous les élèves de collège la maîtrise des connaissances et des compétences attendues

L'évaluation des acquis des élèves de la sixième à la quatrième

Les évaluations de début d'année se dérouleront entre le 8 et le 19 septembre 2025. Elles constituent des repères pour mieux suivre et faire progresser les élèves.

NOUVEAU

Cette année, **les évaluations nationales deviennent obligatoires en cinquième**, afin d'offrir aux enseignants les mêmes repères pour mieux répondre aux besoins des élèves et agir au plus vite avant que la difficulté scolaire ne s'enracine.

Les établissements gardent la possibilité de mettre en place des évaluations nationales communes pour les élèves de troisième.

Les groupes de besoins en sixième et en cinquième

Afin de répondre à la nécessité de mieux faire réussir les collégiens, des plus fragiles aux plus avancés, des modalités d'enseignement plus adaptées à leurs besoins sont mises

en oeuvre par les équipes éducatives des collèges. Pour faire progresser tous les élèves, les enseignements de mathématiques et de français sont organisés en sixième et en cinquième en groupes, communs à plusieurs classes, sur la totalité de l'horaire hebdomadaire. Ces groupes sont constitués en fonction de compétences précises.

- **Les groupes de besoins sont poursuivis en français et en mathématiques pour les classes de sixième et de cinquième à la rentrée 2025.**

Cette continuité des groupes s'inscrit dans une dynamique de lutte contre la difficulté scolaire au collège et d'accompagnement des élèves.

Une stratégie de réussite en classe de quatrième et de troisième

Dès la rentrée 2025, une nouvelle étape s'engage avec la mise en oeuvre d'une stratégie de réussite en classes de quatrième et de troisième prenant la forme d'un accompagnement pédagogique renforcé, adapté aux besoins de tous les élèves. Cette stratégie structure son action autour de trois finalités complémentaires :

- Réussir scolairement : consolider les acquis disciplinaires, progresser dans les apprentissages, obtenir le DNB.
- Développer son autonomie et son pouvoir d'agir : acquérir des méthodes de travail, renforcer sa motivation, s'engager dans les apprentissages.
- S'orienter avec confiance : construire un projet personnel, choisir sa voie, accéder à une formation adaptée à ses aspirations.

La stratégie de réussite constitue une démarche collective et structurée, construite à partir des réalités locales des établissements.

Les dispositifs sur lesquels s'appuyer après avoir défini une stratégie à partir de l'identification des besoins des élèves : des modalités individuelles pour un accompagnement et soutien personnalisé (heures de soutien tutorat, mentorat, etc.) ; des modalités collectives par le soutien et renforcement disciplinaire (mise en place de groupes de besoins, effectifs réduits, co-enseignement, les dispositifs Devoirs faits ou les stages de réussite pendant les vacances).

Elle prolonge ainsi le travail amorcé en sixième et en cinquième, dans une logique de parcours progressif, structuré et personnalisé.

L'évolution du diplôme national du Brevet

En juin 2026, le poids des épreuves terminales sera renforcé dans le but de rehausser le

niveau d'exigence pour tous les élèves. Elles compteront désormais pour 60 % de la note finale (contre 50 % actuellement), tandis que le contrôle continu représentera 40 %.

→ Permettre aux lycéens de consolider leurs fondamentaux avant l'arrivée dans l'enseignement supérieur

L'évaluation des acquis en seconde et en première année de CAP

Au cours de la deuxième quinzaine de septembre, chaque élève de seconde générale et technologique ou professionnelle et de première année de CAP passe un test de positionnement qui lui permet d'identifier ses acquis et ses besoins en maîtrise de la langue française et en mathématiques. Ce test aide les enseignants à mieux cibler et organiser l'accompagnement de chacun dans les apprentissages.

Une épreuve anticipée de mathématiques à la fin de la classe de première générale et technologique

NOUVEAU

L'objectif de **la nouvelle épreuve de mathématiques des baccalauréats général et technologique**, dont la première édition aura lieu à la session de juin 2026, est de vérifier que les élèves possèdent un certain nombre de compétences fondamentales et d'automatismes mathématiques.

Comme les épreuves anticipées de français, cet examen sera organisé à la fin de la classe de première des voies générale et technologique. Les élèves devront notamment être capables de :

- résoudre une équation,
- calculer une proportion et une probabilité,
- interpréter des indicateurs statistiques.

Cette épreuve écrite aura un coefficient de 2. Trois sujets distincts seront établis, étant donné que le programme de mathématiques diffère en fonction de la voie (générale ou technologique) et du choix de spécialités des élèves.

Chaque lycéen de première technologique et générale devra donc composer sur le sujet correspondant au programme qu'il aura suivi :

- le programme de mathématiques de

tronc commun de la classe de première technologique,

- le programme de mathématiques de première intégré à l'enseignement scientifique, pour les élèves de la voie générale ne suivant pas la spécialité « mathématiques »,
- ou le programme de spécialité de la classe de première, pour les élèves de la voie générale suivant la spécialité « mathématiques ».

Les élèves de terminale n'ayant pas obtenu leur baccalauréat en 2026, et repassant l'examen en 2027, seront dispensés de l'épreuve anticipée de mathématiques.

L'épreuve durera 2 heures, et sera divisée en deux parties.

- Une première partie (notée sur 6 points) comportera des calculs et des questions à choix multiples, pour évaluer l'acquisition de certains automatismes mathématiques.
- Une seconde partie (notée sur 14 points) sera destinée à évaluer la maîtrise de compétences fondamentales de raisonnement et de résolution de problèmes, grâce à deux ou trois exercices indépendants les uns des autres.

L'usage de la calculatrice ne sera pas autorisé, pour l'ensemble de l'épreuve.

Les résultats seront communiqués aux élèves en juillet, comme pour les épreuves anticipées de français.

Déployer des nouveaux programmes

À RETENIR

- **Mise en oeuvre du programme d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité**, parce que l'Éducation nationale a un rôle crucial à jouer pour protéger les élèves dès leur plus jeune âge.
- **Le nouveau programme d'enseignement moral et civique** entre en application au CE, CM2, 4e, 1ère année de lycée et 2e année de CAP, pour former les élèves à l'exercice et à une conscience claire de leur citoyenneté.
- **Une mini-formation pour donner aux élèves les clés pour comprendre l'intelligence artificielle (IA)** dont les usages transforment profondément l'économie et la société.

→ Un programme ambitieux : éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité

Un déploiement progressif de l'école maternelle jusqu'aux classes de lycée

Le programme d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité a été publié au bulletin officiel du 6 février 2025. Il vise à développer des comportements responsables et respectueux, contribuant ainsi à la construction individuelle et sociale des futurs citoyens. Il allie l'acquisition de connaissances scientifiques et juridiques à la transmission de valeurs citoyennes et au développement de compétences psychosociales essentielles.

NOUVEAU

Conformément au code de l'éducation, qui définit cette éducation obligatoire, **ce programme sera mis en œuvre à travers au moins trois séances annuelles spécifiques**. Son application, dès la rentrée de septembre 2025, concernera tous les élèves, de la maternelle au lycée.

Dans le premier degré, les apprentissages portent sur la vie affective et relationnelle

Objectifs du programme :

- Apprendre à se connaître et à connaître son corps.
- Améliorer le bien-être, encourager les élèves à s'exprimer.
- Permettre des choix responsables.
- Respecter les autres et vivre ensemble grâce au respect et à l'empathie.
- Prévenir les violences sexistes et sexuelles.

Dans le second degré, les apprentissages portent sur la vie affective et relationnelle, et à la sexualité

Dans le second degré, les thématiques sont plus complexes. Elles incluent des notions biologiques d'anatomie et de reproduction, de prévention des risques, ainsi que des notions liées aux droits humains.

Objectifs du programme :

- Transmettre des connaissances sur la sexualité et la santé, sur la reproduction, la contraception et la prévention des infections sexuellement transmissibles.
- Favoriser des choix éclairés et responsables.

- Lutter contre les discriminations : sensibiliser aux stéréotypes, notamment de genre, et promouvoir l'égalité et le respect entre les sexes.
- Prévenir les violences sexuelles et le harcèlement : inculquer les notions de consentement, de respect et de droit.

L'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité étant obligatoire depuis 2001, nombre de professeurs et de personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale sont déjà formés à cet enseignement. Toutefois, pour mieux les accompagner, de nouvelles formations ont été organisées. Des ressources pédagogiques et des outils pour mener les séances leur sont également proposés.

→ **Poursuite du déploiement du nouveau programme d'enseignement moral et civique (EMC)**

Donner toute sa place à l'enseignement moral et civique dans le parcours citoyen

Publié en juin 2024, le nouveau programme d'EMC est mis en oeuvre de manière progressive depuis l'année dernière. Il se déploie à cette rentrée 2025 en cours élémentaire première année (CE1), cours moyen deuxième année (CM2), quatrième, première des voies générale, technologique et professionnelle et deuxième année de préparation au certificat d'aptitude professionnelle.

Conçu dans une perspective de cohérence et de progressivité des cycles d'apprentissage, le programme d'enseignement moral et civique présente distinctement, pour chaque année, les notions et les contenus que les élèves doivent acquérir. Il structure leur parcours citoyen et l'enrichit en assurant la progressivité de leur apprentissage civique.

Pour cela, il reprend les thèmes bien identifiés de formation à la citoyenneté républicaine (principes et valeurs de la République, laïcité, culture institutionnelle et juridique). Il se veut également en phase avec les enjeux contemporains, en intégrant des contenus relevant de l'éducation au développement durable, aux médias et à l'information.

→ **Une micro-formation à l'intelligence artificielle en quatrième et en seconde**

Donner aux élèves les clés pour comprendre la technologie de l'intelligence artificielle (IA)

Des formations à l'intelligence artificielle dans la plateforme Pix seront déployées à la rentrée 2025.

Dans l'académie, 400 enseignants ont été formés à l'IA générative et adaptative.

NOUVEAU

Une phase expérimentale nationale à laquelle participeront deux établissements scolaires pilotes dans l'académie (lycée professionnel Patu de Rosemont à Saint-Benoît et collège Jean Le Toullec au Port), sera lancée en septembre, avant **l'extension en novembre 2025 aux élèves de quatrième et de seconde de tous les collèges et lycées qui devront suivre une formation à l'IA**, pour se préparer aux défis technologiques de demain.

Obligatoire, ce parcours de formation évaluera les connaissances et les compétences en IA de chaque élève, puis lui proposera un programme personnalisé de formation avec des modules sur des thématiques précises comme les bases du prompting (comment poser des questions à l'IA), le fonctionnement des IA génératives, ou encore la gestion des données et les impacts environnementaux. Cette formation, qui durera entre 30 minutes et 1h30, sera également mise à disposition de tous les collégiens, lycéens et professeurs qui le souhaitent.

L'objectif est de former à l'IA les élèves et les enseignants en s'appuyant sur Pix IA comme levier d'une culture numérique partagée.

Un cadre d'usage de l'IA en éducation

Le ministère propose désormais un cadre d'usage éthique et juridique de l'IA, garantissant la protection des données personnelles et une utilisation responsable de ces outils par les agents comme par les élèves. L'usage de l'IA est autorisé en éducation dès lors qu'il respecte le cadre défini. Il s'effectue exclusivement au service des apprentissages et des pratiques professionnelles, dans le respect des valeurs de l'École de la République, du cadre légal sur la protection des données à caractère personnel, de la liberté pédagogique et des enjeux environnementaux.

La réforme du recrutement et de la formation initiale et continue des professeurs

À RETENIR

- **Mieux former les futurs enseignants et conseillers principaux d'éducation**, pour mieux accompagner et faire réussir les élèves.
- **Une formation continue des professeurs** au plus près de la classe.
- **Un programme académique de formation 2025-2026** en proximité des besoins, dans une logique de territorialisation.

→ Une formation initiale entièrement repensée

L'ouverture d'une licence Professorat des écoles à la rentrée 2026

La réforme de la formation initiale des professeurs et des conseillers principaux d'éducation (CPE) entrera en vigueur dès la session 2026 des concours de recrutement. À ce titre, la formation initiale profondément renouvelée, verra, à la rentrée 2026 dans les universités, l'ouverture de Licences Professorat des Écoles (LPE) qui permettront aux étudiants de s'engager dans un parcours de formation vers les métiers de l'enseignement. Cette formation, dont plus des deux tiers des enseignements seront consacrés à la maîtrise des savoirs à enseigner et à leurs enjeux spécifiques à l'école primaire, comportera également des stages d'observation et de pratique accompagnée.

Les professeurs recrutés au niveau de la Licence 3 à compter des concours de la session 2026

NOUVEAU

Le concours sera désormais accessible dès la fin de la licence en L3 et les lauréats de ce concours bénéficieront d'une formation statutaire rémunérée de deux années à des fins d'obtention d'un Master «métiers de

l'enseignement et de l'éducation» (M2E), dont les maquettes de formation seront co-construites par l'École académique de la formation continue (EAFC) et l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie (Inspé).

Les inscriptions auront lieu au cours du quatrième trimestre 2025 et les épreuves au second trimestre 2026.

Une préparation aux concours dès la rentrée

Dès l'année universitaire 2025-2026, les étudiants auront la possibilité de suivre des modules de préparation aux concours dans leur licence disciplinaire. Ces modules incluent :

- Une préparation aux épreuves d'admissibilité écrites (épreuves en français, mathématiques et autres domaines d'enseignement de l'école primaire pour le CRPE, épreuves disciplinaires pour les concours de professeurs en collège et lycée).
- Une préparation aux épreuves orales d'admission s'ils sont admissibles (exposé et entretien).

Une entrée progressive dans le métier

En première année (M1)

- 12 semaines de stage en établissement
- 500 à 550 heures de formation en institut national du professorat et de l'éducation (Inspé)

En deuxième année (M2)

- Mise en responsabilité à mi-temps devant élèves
- 250 heures de formation en Inspé

→ Un nouveau schéma directeur de la politique de formation continue

Mieux répondre aux attentes des personnels

Le nouveau schéma directeur de la politique de formation continue, pour la période 2025-2029, marque la volonté de mieux répondre aux attentes des personnels tout en soutenant les priorités de l'institution.

Dans cette perspective, l'école académique de la formation continue voit son rôle conforté comme acteur clé, à la fois relais de la stratégie nationale et moteurs d'une mise en œuvre adaptée aux réalités locales partagées dans le cadre des instances académiques.

Les objectifs

- Rendre la formation continue plus accessible afin d'en faire un levier d'attractivité et de fidélisation des agents.
- Contribuer à l'amélioration des pratiques pédagogiques et éducatives, notamment en répondant aux attentes de l'employeur, et en tenant compte des besoins des agents.
- Contribuer au renforcement des savoirs fondamentaux et poursuivre l'accompagnement au développement des compétences transverses (valeurs de la République, transition écologique, souveraineté et sécurité numérique...).
- Permettre à chaque agent d'être acteur de son parcours de formation, notamment en mobilisant les dispositifs individuels de formation.
- Accompagner les agents tant dans l'exercice de leur mission que dans leurs souhaits de mobilité ou de reconversion, en développant des parcours de formation.
- Valoriser l'accompagnement au développement des compétences notamment en développant l'accès aux certifications, voire à la diplomation.
- Favoriser les projets de développement professionnel initiés en proximité des agents, en encourageant les échanges de pratiques entre pairs et les dynamiques collaboratives.

→ Sa déclinaison académique, le programme académique de formation 2025-2026

Une analyse des besoins des usagers pour un socle plus cohérent, lisible et structurant

« La formation continue apparaît comme un puissant moyen de transformer le métier, de le redéfinir, d'en améliorer la qualité, sous réserve de s'ancrer dans une dimension de long terme en vue d'approfondir et développer les compétences professionnelles identifiées par l'enseignant comme lui étant nécessaires dans sa pratique quotidienne ».

Cette approche invite à penser la formation continue dans la durée, dans une logique de parcours pluriannuels, construits à partir d'une démarche de recueil des besoins.

Les parcours de formation ainsi élaborés, devront permettre autant que possible, de combiner les activités de formation et d'analyse des pratiques dans le cadre d'une démarche itérative de personnalisation de l'action de formation.

Afin de rendre plus efficiente l'adéquation entre l'offre et la demande, le programme académique de formation continue de cette année s'appuie sur une enquête académique de recensement des thématiques de formation les plus plébiscitées. Cette enquête a été menée auprès de l'ensemble des personnels enseignants, non enseignants et cadres de l'académie entre décembre 2024 et janvier 2025.

Une territorialisation des formations

À l'exemple des plans nationaux mathématiques et français, mis en place depuis 2020, et du modèle de formation original de constellations développé pour leurs déploiements, l'EAFIC porte désormais, en lien étroit avec le Conseil académique des savoirs fondamentaux (CASF), la volonté d'étendre cette modalité aux collèges et lycées professionnels, notamment dans les formations disciplinaires mathématiques et français.

Favoriser l'ouverture par les langues vivantes étrangères et régionale

À RETENIR

- **L'apprentissage des langues vivantes étrangères ou régionales** fait partie intégrante de la formation intellectuelle et citoyenne.
- **Les nouveaux programmes de langues vivantes** au collège et au lycée.
- **La construction progressive de parcours de langue vivante régionale** de l'école au lycée encouragée.

→ **De nouveaux programmes en langues vivantes étrangères en sixième et en seconde**

De nouveaux programmes de langues vivantes étrangères pour toutes les classes de collège ainsi que de lycée général et technologique ont été publiés. Ils couvrent douze langues : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, japonais, néerlandais, polonais, portugais et russe. Ils s'accompagnent d'un cadre commun pour les langues à faible diffusion. Ils ont, entre autres, pour référence le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) et son volume complémentaire, visent à faire acquérir à l'élève des compétences linguistiques solides, une compréhension culturelle approfondie, et un esprit critique affiné.

NOUVEAU

Leur mise en oeuvre se fait de manière progressive. À la rentrée 2025, sont concernées les classes de sixième et de seconde.

- En classe de sixième, les élèves poursuivent pour la plupart l'étude de la langue vivante étrangère qu'ils ont commencée dans le premier degré. La place des activités écrites, en réception comme en production, devient plus importante. L'enseignement est contextualisé et ancré dans la culture des pays étudiés de sorte à développer conjointement chez l'élève les

connaissances culturelles et les compétences linguistiques.

- **Les apprentissages à l'entrée au lycée** se placent dans la continuité de ceux réalisés au collège, tout en représentant un palier important. Les compétences attendues supposent que l'élève parvient à faire preuve d'une plus grande autonomie : les automatismes acquis sont transposés à de nouvelles situations et la connaissance, toujours plus riche, de l'aire culturelle permet davantage de finesse dans la compréhension comme dans l'expression. La sélection de contenus culturels et d'activités contribue à placer l'élève en position de formuler un avis personnel, de faire et d'explicitier des choix éclairés, l'encourageant ainsi à étoffer son bagage linguistique et culturel, et à développer une ouverture sur le monde, autant d'éléments essentiels dans la construction d'un citoyen en devenir.

→ **Le plan de relance de l'enseignement de l'allemand**

Une stratégie académique pour le développement de l'allemand

On constate à La Réunion, comme dans les autres académies de l'hexagone, une baisse du nombre des élèves apprenant l'allemand. À la demande du ministère, l'académie a donc élaboré une feuille de route pour

relancer l'apprentissage de l'allemand en renforçant le pilotage volontariste de la carte des formations, la cible étant d'augmenter le vivier des germanistes d'ici fin 2025 de 5 % et d'ici 2030 de 10 %. Un des leviers à utiliser est l'introduction de l'allemand en tant que LV2 dans les collèges qui n'offrent pas le choix de langue en cinquième et de raviver une section bilingue, où elle a existé précédemment. Une autre piste consiste à renforcer les parcours d'allemand dans le premier degré, pour une attractivité accrue de la discipline à l'entrée en sixième ou lors du choix de la LV2 en cinquième.

→ **Poursuite de l'implantation du portugais**

Étant donné la proximité géographique avec le Mozambique (pays lusophone), un parcours d'enseignement du portugais a été mis en place depuis l'année dernière dans le bassin ouest de l'académie.

À la rentrée 2025, l'apprentissage du portugais sera ouvert dans trois collèges de l'académie.

- Le collège Teixeira da Motta (La Possession) : un groupe multi-niveaux sixième, cinquième et quatrième.
- Le collège de l'Étang (Saint-Paul) : un groupe en quatrième.
- Le collège Roquefeuil (Saint-Paul) : une expérimentation avec la sixième plurilingue.
- Le lycée Louis Payen (Saint-Paul) : mise en place d'une troisième langue vivante (LVC) en seconde.

→ **Le créole, un levier pour la réussite scolaire**

L'académie réaffirme avec force l'importance de la prise en compte du créole réunionnais dans le parcours scolaire des élèves, dès l'école maternelle, et tout au long de leur scolarité. L'enjeu de la rentrée 2025-2026 est clair : il s'agit de renforcer une école plus inclusive, plus équitable et plus exigeante. Cela passe par un accueil linguistiquement sécurisé dès la maternelle, un enseignement explicite en milieu créolophone, en particulier du français en contexte, une valorisation du bilinguisme créole-français, et la construction progressive de parcours plurilingues ambitieux École-Collège-Lycée.

L'académie s'engage résolument à accompagner la continuité de ces parcours jusqu'au baccalauréat, en soutenant la promotion de l'option Langue Vivante Régionale (LVR) et en

développant l'habilitation des enseignants du second degré.

Les parcours d'enseignement de la langue vivante régionale

Au-delà des pratiques pédagogiques quotidiennes, l'académie porte également l'ambition de développer des parcours bilingues créole-français dès la maternelle et tout au long de la scolarité obligatoire. Ces parcours ont pour objectif de construire des compétences solides dans les deux langues, en s'appuyant sur des dispositifs structurés, pilotés et évalués. En cohérence avec le Plan langues École-Collège-Lycée, l'académie favorise également la mise en place de parcours plurilingues intégrant le créole, le français, mais aussi d'autres langues vivantes (anglais, espagnol, allemand, chinois...), dans une logique de continuité et d'ouverture internationale. Cette démarche s'étend désormais jusqu'au lycée avec la promotion active de l'option LVR au baccalauréat, condition essentielle pour consolider l'ancrage institutionnel et académique de la LVR et offrir aux élèves une véritable reconnaissance de leur parcours linguistique.

À la rentrée 2025, l'enseignement LVR est proposé dans 27 collèges et 17 lycées, dont 5 lycées professionnels.

Une politique de formation des enseignants volontariste et structurante

L'académie s'inscrit dans cette dynamique en intégrant des modules de formation à la didactique du français en milieu créolophone et à la conscience langagière bilingue dans plusieurs parcours de formation, en premier et en second degrés :

- Les formations de circonscription dès la maternelle, en lien avec les orientations du plan français et mathématiques.
- Les modules inscrits au PRAF, accessibles aux enseignants du premier et du second degrés ;
- Les formations de cadres, de formateurs, de directeurs d'école et de personnels de direction, pour accompagner la montée en compétences des équipes et créer des effets de réseau.

Ces formations visent à rendre explicite pour les enseignants la présence des deux langues, tant en production qu'en réception, afin d'outiller leurs pratiques pédagogiques et de répondre aux besoins spécifiques des élèves créolophones.

L'habilitation des enseignants du second degré permet aux professeurs d'enseigner leur discipline en créole dans le cadre d'un projet

pédagogique. Cette habilitation accompagne le développement des langue et culture créoles et constitue un levier stratégique majeur pour garantir la continuité et la qualité de l'enseignement de la LVR au collège et au lycée.

Cette année, 4 professeurs ont obtenu cette habilitation (une professeure d'allemand au lycée Évariste de Parry, un professeur de musique au collège du Ruisseau, une professeure de philosophie au lycée Leconte de Lisle et un professeur de mathématiques à Saint-Benoit).

De la sensibilisation à la langue régionale à l'enseignement de la LVR dans le premier degré

- **La sensibilisation LVR** concerne tous les enseignants afin de développer des compétences langagières et d'enrichir les connaissances culturelles sur La Réunion.
- **L'enseignement en Milieu Créolophone et l'enseignement du Français en Milieu Créolophone** concernent tous les enseignants afin de développer des compétences de distinction de langues, permettre l'analyse de contacts de langues et améliorer les compétences attendues en français et nécessaires en créole.
- **Le dispositif EMILR** concerne notamment les enseignants habilités afin de travailler en interdisciplinarité.
- **L'enseignement de la LVR en cycles 2 et 3** (du CP au CM2) concerne uniquement les enseignants habilités afin de proposer un approfondissement des connaissances linguistiques en créole.
- **L'enseignement bilingue** concerne uniquement les enseignants habilités afin de viser des parcours de continuité intra et inter cycles.

→ L'ouverture à l'Europe et à l'international

L'académie poursuit son ouverture au monde avec un engagement renforcé en Europe et dans l'océan Indien.

Soutenir l'Europe de l'éducation

Soutenir l'Europe de l'éducation est une mission incontournable pour l'ensemble des académies. La Réunion y apporte une contribution décisive par une mobilisation exemplaire des programmes Erasmus+ et eTwinning. Ainsi, dans le cadre des appels Erasmus+ 2025, l'académie obtient de nouveaux financements : 5 191 723 euros pour le secteur Enseignement

scolaire (dont la subvention reçue pour le consortium) ; 219 544 euros pour deux projets de courte durée Enseignement scolaire (dont une école primaire) ; 1 598 978 euros pour le secteur Enseignement supérieur (Charte ECHE) ; 6 128 571 euros pour le secteur Enseignement professionnel (dont la subvention reçue pour le consortium).

Chaque année, ce sont près de 5 000 mobilités apprenantes d'élèves et étudiants et de 1 500 mobilités de formation de personnels qui sont soutenues par le programme Erasmus+.

En 2024-2025, on dénombre :

- 40 collèges accrédités Erasmus+ soit 42% pour l'ensemble de l'académie.
- 24 lycées accrédités sur l'enseignement scolaire soit 72 % pour l'ensemble de l'académie.
- 27 lycées accrédités sur l'enseignement et la formation professionnels soit 77 % pour l'ensemble de l'académie (dont 100 % de lycées professionnels) ;
- 19 établissements possèdent une charte ECHE leur permettant de mettre en œuvre des mobilités E+ dans le supérieur.
- 1646 projets eTwinning conduits par les écoles et établissements de l'académie et 181 labels qualité obtenus.

Soutenir l'éducation et la formation dans les pays de l'océan Indien

La Réunion, par sa situation géopolitique, se situe au cœur de l'espace indopacifique et constitue ainsi une tête de pont de l'Union européenne dans cette région. Cette dimension se retrouve tant dans la participation de la France au sein de la Commission de l'Océan Indien que par son adhésion en décembre 2020 à l'Association des États Riverains de l'Océan Indien.

L'académie s'inscrit dans cette dynamique et conduit une démarche d'ouverture à deux niveaux :

- Renforcer les partenariats avec les institutions des pays de la zone de l'océan Indien en lien avec les postes diplomatiques français et instances intergouvernementales, au service de la mobilité, des échanges de pratique et d'expertise entre La Réunion et les pays partenaires.
- Accompagner les stratégies d'ouverture des écoles, des établissements et des Campus des métiers et des qualifications qui s'engagent dans des partenariats pérennes, et favoriser la formalisation d'appariements et d'accords.

→ **L'agenda international de l'académie jusqu'à la fin de l'année 2025**

- **4 septembre 2025 : journée d'accueil des étudiants internationaux** à l'Université de La Réunion (action coordonnée par l'UR).
- **2 et 3 octobre 2025** : accueil à La Réunion (en visite officielle) du Dr Mahend Gungapersad, Ministre mauricien de l'Éducation et des Ressources Humaines.
→ Renouvellement de la convention cadre entre l'académie de La Réunion, le ministère mauricien de l'Éducation et des Ressources Humaines et l'ambassade de France à Maurice
- **Début octobre 2025** : atelier régional de la Commission de l'océan Indien pour le lancement du programme régional formation et mobilités professionnelles.
→ Deux secteurs priorités pour 2026 : agriculture et tourisme-hôtellerie-restauration.
- **Mi-octobre 2025** : conférence de coopération régionale à La Réunion (action coordonnée par la Préfecture de La Réunion et le Ministère de l'outre-mer).
→ Au rang des thématiques prioritaires : la mobilité des jeunes et la formation professionnelle, coordonnée par le recteur de région académique et ses services.
- **Du 27 au 31 octobre : deuxième édition de la Semaine de l'Excellence Péi en Inde (Chennai et Pondichéry) en clôture du mois de La Réunion en Inde** proposé par l'Alliance française de Pondichéry sur tout le mois d'octobre 2025. Pendant ce mois de La Réunion en Inde, le rectorat proposera également **un séminaire de contact en ligne entre établissements scolaires de La Réunion et du Tamil Nadu en appui au renforcement des liens culturels et linguistiques entre les deux territoires.**
- **Fin novembre 2025** : Séquence éducative à Maurice dans le cadre de la visite du Président français de la République et **troisième édition de la Semaine de l'Excellence Péi sur le thème de la gastronomie durable.**

La voie professionnelle, levier pour l'emploi

À RETENIR

- **La formation professionnelle, qu'elle soit initiale, continue ou en apprentissage** constitue un levier essentiel pour l'insertion professionnelle.
- **Le baccalauréat professionnel** fête ses 40 ans cette année.

→ **Les 40 ans du baccalauréat professionnel**

Institué à la rentrée 1985, le baccalauréat professionnel est devenu en 40 ans le premier diplôme de formation initiale préparé en alternance école-entreprise, par la voie scolaire ou en apprentissage. Il a connu un essor très important, au point de dépasser le baccalauréat technologique en nombre de candidats et de titulaires du diplôme. Dans l'académie, la voie professionnelle remplit un rôle majeur. Elle est une voie de formation privilégiée dans les choix d'orientation des élèves et accueille proportionnellement plus d'élèves que les autres académies de l'hexagone.

Conçu à l'origine comme un diplôme d'insertion professionnelle, le baccalauréat professionnel a été généralisé en trois ans à la rentrée 2009. Cette évolution a permis de favoriser les poursuites d'études (vers les BTS) et de limiter les sorties sans qualifications.

Depuis cette année, chaque élève de terminale choisit un parcours qui se déroule sur six semaines à partir de la mi-mai, dans la perspective de réaliser son projet post baccalauréat :

- Soit un parcours de préparation à l'insertion professionnelle. Ce parcours repose sur six semaines d'une ou plusieurs périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), qui

peuvent être effectuées dans différents lieux d'accueil/entreprises, pour faciliter la transition vers l'emploi souhaitée par l'élève.

- Soit un parcours de préparation à la poursuite d'études. Ce parcours de 6 semaines repose sur des renforcements disciplinaires ciblés, une prise d'autonomie et la découverte de l'enseignement supérieur, pour faciliter la transition du lycée vers le supérieur souhaitée par l'élève.

L'anniversaire des 40 ans du baccalauréat professionnel donnera lieu à des événements qui seront organisés dans les établissements scolaires.

→ **L'accompagnement vers l'emploi des lycéens professionnels**

Un dispositif d'aide pour les jeunes sans solution après le lycée professionnel

L'accompagnement vers l'emploi des lycéens professionnels est une solution pour ceux qui ont eu leur diplôme (CAP ou baccalauréat) et n'ont pas encore trouvé d'emploi ou n'ont pas de solution de poursuite d'études.

Ce dispositif d'accompagnement permet de :

- Conserver son statut d'élève quatre mois maximum, jusqu'au 31 décembre 2025.
- Formuler une demande de bourse scolaire (jusqu'au 16 octobre 2025).

- Bénéficier d'un accompagnement personnalisé par des professeurs, en lien avec la mission locale.

→ **Rapprocher l'École de l'entreprise**

La rentrée 2025 verra le renforcement des relations entre l'École et l'entreprise

Dans la continuité des politiques éducatives en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes et du développement des territoires, les passerelles entre l'École et le monde économique seront renforcées.

Portées conjointement par les établissements, les comités locaux École-entreprise, les responsables des bureaux des entreprises, ainsi que de nombreux partenaires économiques et institutionnels, les initiatives témoignent d'une volonté partagée : élargir les horizons des élèves, relier les parcours de formation aux réalités professionnelles et construire un avenir plus ancré, plus éclairé, plus durable. Cet engagement s'articule autour de deux leviers essentiels :

- L'élargissement des comités locaux École-entreprise à l'ensemble des bassins.
- La montée en puissance des bureaux des entreprises au sein des lycées professionnels.

Comités locaux École-entreprise : leviers de l'animation territoriale

À la suite d'une expérimentation réussie menée en 2023 dans les bassins Est et Sud, les comités locaux École-entreprise ont été étendus aux bassins Nord et Ouest dès avril 2025.

Espaces de dialogue et de co-construction, ils

réunissent établissements scolaires, entreprises, branches professionnelles, collectivités et partenaires institutionnels autour d'un objectif commun : préparer les jeunes aux réalités du monde professionnel. Leur action vise à renforcer les liens entre l'École et les acteurs économiques, adapter les parcours de formation aux spécificités locales, et co-construire des actions concrètes telles que visites d'entreprises, interventions de professionnels, projets pédagogiques, stages, immersions croisées ou forums métiers.

Ces dynamiques locales contribuent à structurer un écosystème de proximité propice à l'orientation, à l'insertion professionnelle et à l'ouverture de l'École sur son territoire.

Les responsables des bureaux des entreprises : piliers d'un partenariat solide et opérationnel

Chaque lycée professionnel ou polyvalent dispose désormais d'un bureau des entreprises qui organise et développe des partenariats avec les acteurs professionnels au profit de l'ensemble des publics accueillis dans le lycée (élèves, apprentis, étudiants et stagiaires de la formation professionnelle continue).

Les 14 responsables des bureaux des entreprises présents sur le territoire sont les piliers d'un partenariat solide et opérationnel entre l'École et le monde économique. Véritables coordinateurs de terrain, ils accompagnent les équipes pédagogiques dans l'orientation, la professionnalisation et l'ouverture à l'emploi des élèves. Leurs missions couvrent la création et le suivi de partenariats École-Entreprise, l'accompagnement des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), la valorisation de l'image et de l'offre de formation des établissements, ainsi que la mise en place d'actions concrètes pour faciliter l'insertion

L'École des réseaux

Les réseaux de transport et de distribution d'électricité sont la colonne vertébrale de la transition vers un monde décarboné. Les entreprises des réseaux de l'électricité sont confrontées à des évolutions technologiques majeures, qui nécessitent une adaptation et une transformation des compétences et des métiers sans précédent depuis 50 ans. Ainsi, l'académie en partenariat avec EDF Réunion et ses entreprises partenaires, a travaillé à une déclinaison locale du dispositif des classes « réseaux électriques » s'adressant aux élèves de la seconde à la terminale et jusqu'au BTS.

Le programme vise à répondre et à anticiper les besoins en recrutement et compétences spécifiques de la filière des réseaux électriques sur le territoire en construisant des parcours de formation colorés dédiés aux réseaux électriques. Cette filière, co-construite avec les acteurs professionnels, se veut un véritable tremplin vers des emplois durables et porteurs, en adéquation avec les perspectives de recrutement identifiées pour les années à venir sur le territoire réunionnais.

professionnelle des jeunes.
Dans cette dynamique, leur professionnalisation se poursuit à travers des formations ciblées, notamment sur les outils numériques de France Travail, la plateforme My Job Glasses, ou encore la prospection à l'international en collaboration avec les experts du FOREM, partenaire belge de référence de l'académie.

poursuit vers l'Espagne, l'Italie, le Luxembourg...
De nouvelles destinations sont à venir.

→ **L'apprentissage avec le CFA académique**

Le CFA académique forme en apprentissage dans des secteurs professionnels variés sur l'ensemble du territoire.

115 formations en apprentissage sont proposées, 14 sections autonomes et 101 en mixité.

Les niveaux de diplômes et certifications vont du niveau 3 au niveau 7 : CAP, Bac pro, BTS, DSCG et certifications professionnelles.
Le nombre d'apprentis estimé en 2025-2026 est de 400.

Les filières :

- Administration des entreprises
- Bâtiment – Gros œuvre
- Commerce – Distribution
- Construction – Travaux publics
- Digital
- Hôtellerie- Tourisme – Restauration
- Industrie
- Industrie automobile
- Santé – Social – Bien-être
- Services financiers
- Sport – Animation
- Transport – Logistique

La rentrée des nouveaux apprentis est programmée le 19 août 2025 au lycée Bel Air de Sainte-Suzanne.

La journée de cohésion se fera le 3 octobre 2025 pour les nouveaux apprentis.

Cette année, le CFA lance un Fonds social des apprentis permettant de lever les freins périphériques identifiés et faciliter ainsi le parcours de formation.

Le vadémécum de l'apprentissage sera réédité pour la rentrée 2025/2026. Il s'agit d'un support d'accompagnement des EPLE et des équipes pédagogiques.

En 2025-2026, la mobilité des apprentis se



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

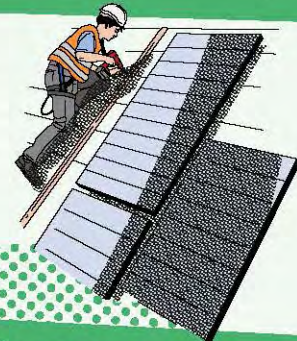
LYCÉE PRO PLUS PROCHE DE MON AVENIR



Plus proche de mon projet



Plus proche des entreprises



Plus proche de la réalité



ANNÉE SCOLAIRE
2025-2026



3

***Une école
protectrice
pour toute la
communauté
éducative***

Assurer un climat scolaire serein au service de la réussite des élèves

À RETENIR

- **Faire de chaque établissement un lieu sûr** pour apprendre et se construire sereinement.
- **Éduquer à des usages raisonnés** et adaptés du numérique.
- **La lutte contre le harcèlement scolaire** est une priorité absolue et les **compétences psychosociales** deviennent un enjeu d'apprentissage pour apprendre à vivre ensemble.

→ Agir sur le climat scolaire

Une stratégie d'équipe

Le travail sur le climat scolaire permet d'améliorer les résultats scolaires, le bien-être des élèves et des personnels et de diminuer les inégalités scolaires, l'absentéisme, les violences, ainsi que le harcèlement.

La qualité de l'accueil, les relations entre les différents acteurs, la capacité de l'école et de l'établissement à créer des conditions sereines d'apprentissage, à mobiliser autour de projets collectifs, l'attention portée à la gestion des locaux et au bien-être des élèves et des personnels, sont autant de vecteurs d'une stratégie d'équipe tournée vers un climat scolaire de qualité.

Des moyens supplémentaires en faveur de l'amélioration du climat scolaire

Dans le cadre du plan Tranquillité scolaire annoncé en novembre 2024, l'académie bénéficie à la rentrée 2025 d'un poste de CPE et de 9 postes d'AED supplémentaires qui permettront d'améliorer l'encadrement des élèves.

→ Promouvoir un numérique raisonné à l'École

Généralisation du dispositif «Portable en pause»

Expérimenté dans deux collèges de l'académie (Roquefeuil et Pointe des Châteaux) pendant l'année scolaire 2024-2025, le dispositif «Portable en pause» sera progressivement généralisé à l'ensemble des collèges publics à compter de la rentrée 2025.

Les modalités de mise à l'écart des téléphones portables et des objets connectés (pochettes, casiers, etc.) seront déterminées localement par les chefs d'établissement, en lien avec le Département.

La suspension des mises à jour dans les espaces numériques de travail (ENT)

Cette mesure sera mise en place progressivement à partir de la rentrée 2025, en fonction des adaptations techniques nécessaires à sa mise en œuvre.

Les notifications et les mises à jour relatives à de nouvelles informations (messages, notes,

devoirs, billets de blog, etc.) seront suspendues par défaut dans les ENT et les logiciels de vie scolaire, le soir (par défaut de 20h à 7h le lendemain) et en fin de semaine (par défaut du vendredi 20h au lundi 7h), afin d'assurer une forme de «droit à la déconnexion» pour les élèves, les familles et les équipes pédagogiques.

Des livrets d'accompagnement pour sensibiliser les familles

Le succès de l'ensemble des mesures éducatives et de régulation du numérique repose notamment sur la sensibilisation et la collaboration des familles pour un usage raisonné du numérique à l'École en faveur de la construction de la citoyenneté numérique des élèves et du développement de leurs compétences.

NOUVEAU

À cette fin, des **livrets d'accompagnement et de repères d'usage du numérique destinés aux parents** seront fournis aux établissements à la rentrée 2025.

→ Poursuite du déploiement du plan interministériel de lutte contre le harcèlement

L'action de l'éducation nationale repose sur le déploiement du programme de prévention et de lutte contre le harcèlement (pHARe) obligatoire dans les écoles, les collèges et les lycées publics. 100 % des écoles et établissements mettent en œuvre ce programme.

L'une des conditions de réussite du programme pHARe est qu'il soit connu de tous : c'est pourquoi la communication du numéro d'urgence qu'est le 3018 est systématisée à chaque rentrée scolaire dans les carnets de correspondance et autres supports numériques.

Éduquer et prévenir

- Tous les établissements scolaires disposent désormais d'un coordonnateur harcèlement via le dispositif pHARe.
- Un plan inédit de formation, avec un objectif de 100% des enseignants, personnels d'éducation, AESH formés avant la fin de l'année 2027.
- Pérennisation du questionnaire d'auto-évaluation rempli par tous les élèves du CE2 à la terminale lors de la journée nationale «Non au harcèlement» pour diagnostiquer les situations

de harcèlement.

Le service relations aux familles

Créé en mai 2024, le service relations aux familles répond au besoin de médiation, de régulation et de soutien dans les relations entre familles et institution scolaire.

Le service est composé de deux conseillères techniques à temps plein, qui assurent à la fois le traitement des situations, la conception d'outils et de formations, ainsi que le lien constant avec les différents échelons de l'institution.

Les deux conseillères techniques sont également référentes académiques Harcèlement, assurant un lien constant avec le dispositif pHARe dans les premier et le second degrés.

→ Renforcer la formation des élèves aux compétences psychosociales

Les compétences psychosociales deviennent progressivement un enjeu d'apprentissage aux côtés des compétences disciplinaires et du vivre ensemble. Leur acquisition permet, de manière générale, de promouvoir des relations respectueuses (avec soi, avec les autres) et ont un impact positif sur le climat scolaire et la réussite scolaire.

NOUVEAU

À partir de la rentrée 2025, les compétences psychosociales (CPS) deviennent un objet d'apprentissage dans le cadre de l'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité. Elles avaient été intégrées l'année dernière dans les nouveaux programmes d'enseignement moral et civique.

- Dans le premier degré, plusieurs objectifs d'apprentissage concernent l'identification et la compréhension des émotions, ce qui permet aux élèves de donner du sens à leurs propres ressentis ainsi qu'à ceux de leurs camarades. Progressivement, les élèves vont apprendre à reconnaître les conséquences de leurs actions sur les autres et à développer leur empathie et donc des relations constructives.
- Dans le second degré, l'apprentissage des compétences psychosociales permet de développer la capacité des élèves à prendre des décisions constructives en les encourageant à s'interroger sur les conduites à adopter pour préserver leur santé et celle des autres face à des situations présentant un risque, telles que les conduites addictives ou les rapports sexuels non protégés.

La sécurité des élèves et des personnels

À RETENIR

- **Le déploiement systématique des contrôles inopinés des sacs** en lien avec les services de police et de gendarmerie.
- **Poursuite de la lutte contre le port et l'usage des armes blanches** au collège et au lycée.
- **Un conseil de discipline** pour tout élève détenant une arme blanche.

→ Refuser toute forme de violence

Une stratégie pour une École plus sûre et protectrice

À la rentrée scolaire 2025 les mesures de lutte contre l'introduction d'armes, notamment de couteaux dans les établissements seront poursuivies. Le conseil de discipline sera désormais systématiquement réuni lorsqu'un élève introduit ou détient une arme dans un établissement scolaire. Les contrôles des sacs des élèves aux abords des établissements menés par les forces de l'ordre, sur réquisition du procureur, en lien avec les autorités académiques, sont renforcés.

La vigilance collective d'une communauté scolaire soudée – personnels, élèves et parents – avec l'appui des partenaires de l'école, doit permettre de déjouer les risques d'atteinte à la sécurité des élèves et des personnels.

Le nouveau service de défense et de sécurité académique (SDSA)

NOUVEAU

Un service de défense et de sécurité académique a été créé en juin 2025 au rectorat. Placé sous l'autorité du recteur, il est dirigé par le directeur de cabinet.

Le service de défense et de sécurité académique est compétent pour les questions de défense et de sécurité relatives à l'éducation. Dans les régions académiques comme celle de La Réunion, il est également compétent pour les questions de défense et de sécurité relatives à la jeunesse et à l'enseignement supérieur, dans le respect de l'autonomie des établissements dont les présidents sont responsables du maintien de l'ordre et de la sécurité dans l'enceinte de l'établissement.

Le SDSA traite de l'ensemble des missions de défense et de sécurité :

- Veille, alerte, traitement et suivi des événements graves et incidents.
- Lutte contre les atteintes aux valeurs de la République, en particulier les atteintes à la laïcité, lutte contre les séparatismes, la radicalisation et les dérives sectaires.
- Gestion de crise et formation à la sécurité et à la gestion de crise.
- Diffusion et mise en œuvre des plans et directives de sécurité et de protection des biens et des personnes.
- Déploiement de la politique ministérielle de sécurité numérique et des moyens sécurisés de communication.
- Protection du secret de la défense nationale.

→ **La lutte contre la propagation des armes blanches**

Des contrôles inopinés des sacs en lien avec la police ou la gendarmerie

Depuis le premier trimestre 2025, des opérations de lutte contre tous types de violence et d'armes, comportant dans certaines circonstances des contrôles inopinés des sacs des élèves, sont organisés de façon plus régulière par les forces de sécurité intérieure aux abords des établissements scolaires.

Ces contrôles sont décidés localement par le préfet, en coordination avec recteur, procureur, collectivités, pour faire bloc face à la violence.

L'enjeu est de préserver l'école, qui doit rester un lieu où on est protégé. Ces fouilles s'inscrivent dans une démarche de prévention, pour dissuader toute tentative d'introduire des objets dangereux dans l'enceinte scolaire. Cette avancée illustre la volonté de la ministre d'État d'apporter une réponse ferme et proportionnée à chaque situation de violence et de garantir un climat scolaire serein.

Le renforcement de la réponse disciplinaire

Le décret n°2025-609 du 1er juillet 2025 modifiant le régime disciplinaire dans les établissements publics locaux d'enseignement, publié au Journal officiel, rend obligatoire et systématique la saisine du conseil de discipline par le chef d'établissement lorsqu'un élève se trouve en possession d'une arme blanche ou introduit une arme blanche dans l'établissement.

Par ailleurs, ces faits donnent lieu à un signalement au procureur de la République sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénale.

La santé scolaire, un déterminant de la réussite et du bien-être des élèves

À RETENIR

- **12 mesures pour conforter les trois piliers de la santé scolaire** : la prévention, la détection et la promotion de la santé.
- **Faire de la santé mentale** une priorité nationale.
- **La semaine de la santé** pour valoriser les actions de santé portées par les écoles et les établissements scolaires.

→ **Les Assises de la santé scolaire**

12 mesures pour agir pour les élèves, au cœur de l'École

À l'issue des deux mois de concertation, **12 mesures ont été annoncées par la ministre de l'Éducation nationale pour engager une transformation de la santé scolaire** en prenant appui sur l'expertise des personnels sociaux et de santé qui la font vivre au quotidien. Les mesures qui suivent seront mises en place en 2025 (les mesures 2, 3 et 11 ne sont pas détaillées, car prévues pour la rentrée 2026).

Mesure 1 : recentrer les personnels sur leur cœur de métier en allégeant leur charge administrative

À la rentrée 2025, des premières actions de simplification seront mises en place :

- Le médecin pourra être sollicité pour poser un diagnostic en cas de trouble du neurodéveloppement, mais la mise en place des plans d'accompagnement personnalisés pour des élèves présentant des troubles de l'apprentissage (dyslexie, dyspraxie, dysphasie, etc.) ne nécessitera plus son avis.
- Les visites médicales pour autoriser les lycéens à utiliser des machines dangereuses seront réduites à une seule par cycle.

Cela va libérer de manière conséquente du temps médical au bénéfice d'exams cliniques des élèves.

Mesure 4 : systématiser les protocoles dédiés à la santé mentale dans toutes les écoles, les collèges et les lycées d'ici fin 2025

Chaque collège et chaque lycée établira un protocole d'ici la fin 2025 pour mieux repérer et prendre en charge la souffrance psychique des élèves. Dans le premier degré, le protocole sera construit par les inspecteurs de l'éducation nationale de circonscription, mis à disposition des écoles et présenté en conseil d'école.

Mesure 5 : Former à la santé mentale les inspecteurs du premier degré et les personnels de direction

Depuis juin 2025, un parcours Magistère a été mis à disposition des chefs d'établissement et des inspecteurs du premier degré pour les aider à construire les protocoles dédiés à la santé mentale. À partir de septembre, un parcours d'autoformation Magistère sera proposé aux chefs d'établissement pour les former à la démarche « École promotrice de santé et de bien-être ». De même, cette thématique sera étudiée en formation initiale des personnels d'encadrement.

Mesure 6 : Former deux personnels repères en santé mentale dans chaque circonscription pour le premier degré et dans tous les collèges et les lycées d'ici la fin de l'année scolaire 2025-2026

Les personnels repères en santé mentale seront formés au repérage des signes de souffrance

psychique, à l'accueil de la parole des élèves et orienteront les élèves en fonction de leurs besoins vers les personnels psychosociaux et de santé.

Mesure 7 : développer le partenariat avec les maisons des adolescents

Une convention nationale va être signée en 2025 avec l'Association nationale des maisons des adolescents pour renforcer la coopération, consolider les dynamiques partenariales existantes et accroître l'articulation et le maillage territorial entre les institutions éducatives, les services de santé, les collectivités, les associations et les familles. Elle s'inscrit dans les orientations nationales en matière de santé mentale et de prévention, tout en tenant compte des spécificités territoriales, afin de garantir une offre cohérente, lisible et efficiente au service des adolescents, des jeunes et de leur famille.

Mesure 8 : Organiser un système de coupe-files pour faciliter l'accès des élèves aux centres médico-psychologiques (CMP)

Un groupe de travail avec le ministère de la santé doit permettre d'aboutir à une convention-cadre nationale qui facilitera l'accès aux soins des élèves au sein des CMP, dès lors qu'ils ont bénéficié d'une évaluation par les personnels de santé de l'éducation nationale. Cela évite de passer par une nouvelle phase d'évaluation.

Mesure 9 : Nommer 100 psychologues de l'éducation nationale conseillers techniques en santé mentale (un dans chaque département) identifiés au sein de pôles départementaux santé, bien-être et protection de l'enfance

Dans chaque département, un psychologue de l'éducation nationale conseiller technique en charge de la santé mentale sera nommé, qui apportera son expertise auprès des services départementaux, des chefs d'établissement et des inspecteurs du premier degré, notamment dans l'élaboration de leur protocole santé mentale. Au sein du pôle santé, bien-être et protection de l'enfance, le conseiller technique sera chargé de proposer une feuille de route départementale sur la santé mentale. Il prendra appui sur l'équipe académique santé mentale qui lui apportera son soutien dans les situations les plus complexes.

Mesure 10 : Renforcer la formation des personnels sociaux et de santé en faveur de la santé mentale

Les personnels sociaux et de santé, au premier rang desquels les psychologues de l'éducation nationale, constituent une ressource experte

mobilisable en formation. Ils ont besoin d'un renforcement de leurs compétences en santé mentale, afin de conforter leur rôle auprès des élèves et des autres personnels, notamment face aux situations complexes. Un kit de formation (capsules vidéos et guide d'animation) a été mis à disposition dès fin mai 2025 pour servir de support à la formation de tous les personnels sociaux et de santé.

Mesure 12 : Généraliser le déploiement d'un module de sensibilisation auprès des lycéens et expérimenter son déploiement auprès des collégiens

Le module « L'AIDER » permet aux élèves d'apprendre à mieux repérer et aider leurs camarades en souffrance, à accéder plus facilement aux ressources d'aide disponibles. Il a été construit avec des psychiatres spécialistes de l'enfance et de l'adolescence.

→ La Semaine académique de la santé du 7 au 10 avril 2026

La promotion de la santé à l'école s'appuie sur une démarche globale et positive permettant de promouvoir le bien-être des élèves dans un environnement bienveillant favorisant un climat de confiance et de réussite. Elle doit renforcer les attitudes favorables à la santé pour tous les élèves et, pour certains, répondre aux problèmes de santé rencontrés ou prévenir des comportements à risque.

Pour la cinquième année consécutive, l'académie souhaite valoriser les actions de santé portées par les élèves des écoles et établissements scolaires pendant la semaine académique de la santé qui se déroulera du 7 au 10 avril 2026.

→ Le service sanitaire des étudiants en santé

Dans le cadre du Service sanitaire obligatoire pour tous les étudiants en santé, **430 étudiants seront accueillis dans les établissements et écoles de l'académie en octobre 2025, mars et mai 2026, pour mener des actions de prévention primaire** sur les thématiques suivantes : prévention des conduites addictives, utilisation raisonnée des écrans, nutrition et activité physique, ergonomie (gestes et postures), santé et l'environnement (qualité de l'air, qualité de l'eau, prévention solaire), EVARS pour le second degré.

Réaffirmer la politique de ressources humaines

À RETENIR

- **Le nouveau régime collectif de protection sociale complémentaire** déployé en avril 2026.
- Un plan national d'action pour **l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**.
- **Un accompagnement RH** renforcé pour tous les agents.

→ La protection sociale complémentaire

La Protection Sociale Complémentaire a été conçue dans le but de mieux protéger la santé des agents.

À partir d'avril 2026, l'ensemble des agents des ministères de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative bénéficieront du nouveau régime collectif de protection sociale complémentaire (PSC) en santé.

L'employeur assurera une prise en charge financière à hauteur de 50 % des cotisations.

Ce nouveau régime comporte des avancées majeures pour la couverture des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident :

- Un panier de soins avantageux complété par deux garanties optionnelles permettant une protection améliorée à des tarifs maîtrisés.
- Une solidarité renforcée en faveur des familles et notamment des enfants et des personnels retraités.
- Des prestations d'accompagnement social et des actions de prévention en santé.

À l'issue d'une procédure de marché public initiée en juin 2024, les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la

recherche, des Sports, de la jeunesse et de la vie associative ont sélectionné le groupement MGEN - CNP Assurances pour gérer le régime collectif obligatoire de PSC en santé.

Un contrat d'adhésion obligatoire

Les agents employés et rémunérés, à temps complet, à temps incomplet ou à temps partiel, par les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, des Sports, de la jeunesse et de la vie associative et de l'ensemble de leurs établissements publics seront tenus d'adhérer au contrat collectif obligatoire.

Le parcours d'affiliation

Pour permettre au nouveau régime de débiter en avril 2026, des campagnes d'affiliation des agents seront organisées progressivement. Elles débuteront en septembre 2025 et se poursuivront jusqu'en mars 2026.

Chaque agent recevra, entre septembre 2025 et février 2026, un courriel de la MGEN sur sa messagerie professionnelle pour son affiliation. Dans la mesure où un nouveau contrat collectif obligatoire est mis en place, l'agent devra réaliser un parcours digital individualisé d'affiliation, dans un délai de 21 jours après réception du courriel d'affiliation. Ce parcours permettra à l'agent de souscrire à l'une des options, couvrir son conjoint et / ou ses enfants ou solliciter, le cas échéant, une dispense.

→ **Égalité entre les femmes et les hommes**

Le deuxième Plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes couvre les années 2025 à 2027. Ce nouveau plan se veut un document opérationnel. Il comporte un chapitre nouveau qui développe une problématique, à savoir « Agir pour la santé des femmes au travail » qui constitue une priorité.

Le plan d'action comprend notamment des objectifs de formation pour les agents travaillant dans la sphère de la gestion des ressources humaines, des mesures de développement de la mixité des métiers et des fonctions, ainsi que des mesures visant à favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale.

Ce plan national guidera la déclinaison d'un plan d'action au niveau académique.

→ **L'accompagnement de la filière RH**

La feuille de route RH de l'académie

La stratégie ministérielle «RH26» vise à réconcilier performance collective et bien-être individuel, en plaçant l'agent au cœur des politiques RH. Elle promeut une gestion des ressources humaines plus qualitative et individualisée, soutenue par la proximité, la simplification des démarches, l'évolution des pratiques managériales et le renforcement du dialogue social. Trois axes structurent cette ambition : attirer, fidéliser et accompagner. Dans la continuité de cette stratégie nationale, l'académie s'est dotée d'une deuxième feuille de route RH pour la période 2024-2026. Ce document incarne une politique de gestion des ressources humaines modernisée, partagée et adaptée aux réalités du territoire de La Réunion.

Des actions concrètes pour transformer le quotidien

Parmi les actions phares de cette feuille de route 2024-2026 :

- Améliorer l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants, avec la systématisation de parcours individualisés, le tutorat, un livret d'accueil actualisé et des webinaires d'information.
- Renforcer l'accompagnement des parcours professionnels : développement de la formation

continue, appui aux mobilités, dispositifs de reconversion ou de transition professionnelle, accompagnement en fin de carrière.

- Valoriser les métiers et les talents : communication sur l'attractivité des métiers, présence accrue dans les forums, partenariats avec France Travail, capsules vidéos métiers sur le site académique.
- Protéger et soutenir les agents : dispositifs de prévention, actions en faveur de la santé et des conditions de travail, plan égalité femmes-hommes, accompagnement au logement des nouveaux arrivants.
- Moderniser et professionnaliser la fonction RH : digitalisation des procédures, professionnalisation des gestionnaires RH, développement du télétravail et outils collaboratifs.

RH de proximité : vers un accompagnement renforcé pour tous

Le dispositif de RH de proximité vise à permettre aux personnels de bénéficier d'un appui en matière de ressources humaines et, le cas échéant, d'un accompagnement personnalisé. Il repose sur un ensemble d'acteurs dont les rôles sont complémentaires : encadrants de proximité, qui agissent en premier niveau, et acteurs de la RH en fonction des questions ou des besoins d'accompagnement identifiés (services de gestion, écoles académiques de la formation continue, acteurs de la prévention, conseillers RH de proximité, etc.).

Le dispositif va évoluer à compter de la rentrée 2025, dans l'objectif d'offrir à chaque agent, titulaire ou contractuel, un accompagnement personnalisé pour faciliter son évolution professionnelle, conformément à la stratégie ministérielle «RH 26».

Un dispositif renforcé et articulé autour de trois axes

- Les encadrants de proximité (chefs d'établissement, inspecteurs, cadres administratifs...) seront confortés dans leur rôle de premiers interlocuteurs RH, formés pour répondre aux demandes courantes et orienter vers les bons services.
- Une offre de service lisible permettra à chacun d'identifier facilement le bon interlocuteur selon sa problématique (paie, carrière, santé...).
- Les 5 conseillers RH de proximité de l'académie se concentreront sur l'accompagnement des parcours professionnels.



4

***Une école
émancipatrice
pour assurer
l'avenir de
chaque élève***

École inclusive, assurer l'accessibilité de l'école pour tous

À RETENIR

- La mise en oeuvre des pôles d'appui à la scolarité sur l'ensemble du territoire de l'académie effective à la rentrée scolaire.
- Un plan de formation ambitieux pour tous les personnels de l'académie.
- L'offre de scolarisation des élèves autistes renforcée avec l'ouverture d'une nouvelle unité d'enseignement maternelle autisme.

→ Une école pour tous

Mieux scolariser les élèves manifestant un besoin éducatif particulier dont les élèves en situation de handicap

Dans l'académie, plus de 9 500 élèves en situation de handicap sont scolarisés en établissement scolaire à la rentrée 2025.

- La progression est régulière et s'établit à + 8 % chaque année.
- Il faut ajouter à cet effectif plus de 1 100 jeunes scolarisés en unité d'enseignement (UE) dans les établissements médicosociaux, en interne ou en UE externalisée.
- Structures spécialisées, les SEGPA contribuent à l'élaboration de parcours inclusifs pour près de 2 500 collégiens.
- S'ajoutent à ces effectifs tous les jeunes qui, pour une raison de santé, sont empêchés de fréquenter un établissement scolaire de manière temporaire ou durable et pour lesquels une scolarisation alternative ou une assistance pédagogique à domicile sont assurées.
- Par ailleurs, 7 800 élèves bénéficient d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP), 2 000 d'un aménagement des examens et concours sans pour autant relever du champ du handicap.

Une école pour tous, priorité de l'académie pour la rentrée

La prise en compte quotidienne de l'hétérogénéité des élèves par les équipes enseignantes est un défi majeur se résumant en un concept : l'accessibilité. C'est pourquoi il est utile de rappeler que tous les élèves sont susceptibles d'être confrontés à un besoin particulier en termes d'accès aux apprentissages au cours de leur scolarité.

Les principes d'une école inclusive conduisent donc à l'incarnation d'une École pour tous, qui constitue la priorité académique en cette rentrée scolaire 2025. Des mesures nouvelles viennent s'ajouter, dès la rentrée, à celles qui sont en place depuis des années sur une très large échelle dans tous les établissements scolaires de l'académie.

→ Le renforcement de l'action pédagogique du service académique de l'école inclusive

Création de 4 postes d'enseignants référents et de 6 postes de formateurs École pour tous

Le service public académique de l'école inclusive met en oeuvre les orientations

nationales de l'école pour tous telles qu'elles sont déclinées à La Réunion par le recteur d'académie.

Il se compose de deux pôles aux interactions permanentes et aux actions conjointes, concertées et convergentes :

- Un pôle de soutien, d'appui aux PIAL et de gestion des AESH, implanté au rectorat et composé d'enseignants spécialisés et de personnels administratifs.
- Un pôle d'action pédagogique dont les personnels à dimension départementale sont rattachés au rectorat et dont le cœur de mission est la mise en œuvre, au plus près de l'élève concerné, des logiques d'adaptation et d'aménagement de parcours de scolarisation, en lien avec les acteurs de terrain auprès desquels ils constituent une ressource identifiée. Ces personnels sont autant de ressources expertes sollicitables par les équipes d'écoles et d'établissements, ainsi que par les partenaires internes et externes de leur zone d'implantation dès lors qu'une scolarisation complexe nécessite un appui en termes d'analyse de besoins, de mise en place d'aménagements ou d'adaptations, de lien renforcé avec les familles.

L'implantation physique de ces personnels se décline sur trois secteurs territoriaux correspondant à des regroupements de PIAL/PAS. Chaque antenne ainsi constituée est pilotée par un inspecteur École inclusive.

- L'équipe de trente enseignants référents à la scolarisation des élèves en situation de handicap, à pilotage académique, se trouvera renforcée par la création de 4 nouveaux postes afin de renforcer le maillage territorial de l'ensemble de l'académie.
- L'équipe de formateurs École pour tous, à pilotage académique, est renforcée à la rentrée 2025. La création de 6 postes nouveaux portera cette équipe à un effectif de 8 formateurs.

NOUVEAU

En lien avec l'École académique de formation continue et les équipes citées ci-dessus, **un ambitieux plan de formation à destination de tous les personnels sera déployé**. Il sera ciblé sur les renforcements de mise en accessibilité des apprentissages scolaires en classe, en appui sur les outils du plan national de formation « école pour tous ».

Ce plan intégrera également la formation des enseignants se destinant à une certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI), ainsi que celle des enseignants non certifiés exerçant sur poste spécialisé.

→ La mise en œuvre des pôles d'appui à la scolarité

À la rentrée scolaire, 500 PAS seront déployés sur le territoire national. Ils préfigureront le maillage de 100 % du territoire à la rentrée 2027.

NOUVEAU

L'académie de La Réunion s'engage à la rentrée scolaire avec la mise en œuvre de 28 PAS sur l'ensemble de son territoire.

Elle sera la première académie à être intégralement couverte par ce nouveau service.

Le pôle d'appui à la scolarité (PAS) est une organisation ayant pour mission d'apporter, de manière souple et réactive, des réponses adaptées aux élèves présentant des besoins éducatifs particuliers.

Il peut être sollicité par les responsables légaux, l'élève majeur, ou tout membre de la communauté éducative (chefs d'établissement, inspecteurs, directeurs d'école, professeurs, CPE, AS, infirmiers, etc.). Les réponses proposées, élaborées sans nécessité de reconnaissance d'une situation de handicap, peuvent être pédagogiques — définies et mises en œuvre dans la classe — éducatives ou médico-sociales et prendre la forme d'un soutien par un professionnel identifié au sein du PAS. Le PAS assure également un rôle d'accompagnement des familles par le binôme du PAS, afin d'analyser les besoins de leur enfant et proposer des réponses adaptées.

Chaque PAS est composé d'une équipe permanente comprenant un enseignant coordonnateur et un éducateur spécialisé coordonnateur. Ils peuvent faire appel à toutes les ressources expertes sur leur territoire pour contribuer à l'analyse de situations complexes comme pour des interventions en direction des élèves et des familles. Au titre de ces ressources ils pourront solliciter des professionnels médicosociaux en appui, financés sur les dotations dédiées aux PAS.

La collaboration avec le secteur médicosocial à destination de tous les élèves est inédite. Elle est concrète, opérationnelle et permet d'offrir une nouvelle modalité d'appréhension des parcours de scolarisation.

L'engagement de l'académie et de l'ARS Réunion, en relais avec l'IRSAM et l'ALEFPA, permet la création et la mise en place dès la

rentrée scolaire de :

- 28 postes d'enseignants,
- 28 postes d'éducateurs spécialisés,
- d'importants plateaux techniques médico-sociaux, sollicitables dans le cadre des PAS.

→ **L'accompagnement des élèves avec des troubles du neuro-développement**

Une unité d'enseignement maternelle autisme nouvelle

L'offre spécifique de dispositifs dédiés à la scolarisation de jeunes porteurs de troubles du spectre de l'autisme s'est étoffée de 100 % à la rentrée 2024. L'académie dispose ainsi d'un binôme unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA) / unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) implanté sur les 4 bassins de l'académie.

Les dispositifs UEMA, UEEA sont le fruit d'un partenariat actif entre l'Agence régionale de santé (ARS) et le rectorat. Ils sont implantés en appui opérationnel sur l'expertise des associations gestionnaires du secteur médicosocial : Association Frédéric Levavasseur, association Claire Joie et association Père Favron.

Ces dispositifs ont vocation à apporter un encadrement adapté aux besoins singuliers de jeunes pour lesquels les moyens traditionnels ne sont pas adéquats : AESH, ULIS, UE, UEE.

NOUVEAU

L'unité d'enseignement maternelle autisme nouvelle **sera implantée dans le Sud-Ouest de l'académie, à Saint-Louis.**

→ **Le système d'information de l'école inclusive**

Améliorer la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particulier avec l'application Livret parcours inclusif

Le livret de parcours inclusif (LPI) est une application qui propose des réponses pédagogiques aux besoins éducatifs particuliers des élèves, et ceci, avant la mise en œuvre ou dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme personnalisé de réussite éducative

(PPRE), d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP), d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ou d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Il est conçu pour réduire au maximum la ressaisie d'informations par ses utilisateurs.

L'application a vocation à devenir la plateforme d'entrée de tous les besoins particuliers des élèves. Aujourd'hui, près de 458 000 livrets ont été ouverts au plan national, soit une augmentation de 53 % sur l'année scolaire 2024-2025.

Fin mai 2025, La Réunion comptait 11 779 livrets parcours inclusifs ouverts, soit une augmentation de 60 % en un an.

Pour que tous les élèves puissent bénéficier du LPI, une première étape est franchie avec l'attribution d'un identifiant national élève (INE) à tous les élèves admis dans un établissement ou service médico-social ou relevant de l'administration pénitentiaire.

Les inspecteurs du premier degré, inspecteurs École inclusive (EI), conseillers techniques EI auprès des recteurs, directeurs adjoints de SEGPA, enseignants référents, coordonnateurs de PAS, services de la MDPH ont désormais accès au livret parcours inclusif pour mieux accompagner les équipes et piloter leur territoire.

Une application obligatoire et incontournable

L'objectif est désormais la généralisation de l'usage du LPI dans toutes les écoles et tous les établissements scolaires.

NOUVEAU

À la fin de l'année scolaire 2025-2026, le **LPI constituera le point d'entrée unique et incontournable dans la matérialisation de la prise en compte des besoins particuliers des élèves.**



**MALIBU
CALIF**

une vache

un porc

une chèvre

un cheval

une roue

une main

un chat

un chien

un poisson

un oiseau

un insecte

un arbre

un champ

un ciel

un sol

un vent

un soleil

un nuage

un tonnerre

un éclair

un arc-en-ciel

Permettre une orientation choisie et éclairée

À RETENIR

- **Le plan Avenir** pour faire de l'orientation un véritable parcours éducatif.
- Un **plan national d'actions Filles et maths**, pour que les jeunes filles prennent toute leur place dans les métiers des sciences de l'ingénieur et du numérique.
- **Conforter la complémentarité État-Région** en matière d'orientation.

→ *Le plan Avenir*

Le Plan Avenir est mis en œuvre dans tous les établissements dès la rentrée 2025. Il porte l'ambition d'une orientation plus juste pour chaque élève, en conciliant l'épanouissement personnel et les besoins économiques du pays.

Un plan articulé autour de six grandes priorités

- Faire de l'orientation un projet partagé.
- Éduquer à l'orientation pour permettre à chaque élève de devenir acteur de son parcours.
- Mieux préparer les élèves aux études supérieures.
- Faciliter la transition entre le lycée et l'enseignement supérieur.
- Mieux prendre en compte les besoins du pays, notamment dans les filières numériques, technologiques et d'ingénierie.
- Conforter la complémentarité des actions de l'État et des régions en matière d'orientation

Faire de l'orientation un projet collectif en construisant un projet éducatif d'accompagnement dans chaque collège et lycée

Élaboré avec l'appui du conseil pédagogique puis adopté en conseil d'administration avant la fin de l'année 2025, le projet éducatif

d'accompagnement à l'orientation articule diagnostic, objectifs précis et programmation pédagogique conçue pour chaque niveau de la classe de sixième à la terminale en veillant à une progressivité des apprentissages durant l'année et dans une perspective pluriannuelle.

Le parcours d'éducation à l'orientation ainsi défini combine :

- Des séquences pédagogiques intégrées aux enseignements ou aux heures de vie de classe.
- Des temps de travail personnel proposés à chaque élève.
- Dès la cinquième, l'organisation de quatre demi-journées annuelles dédiées à la découverte des métiers et des formations (rencontres avec des professionnels, échanges avec des rôles modèles, visites d'entreprises sur site ou virtuelles, temps d'immersion dans des établissements de formation, etc.). Elles sont organisées sur le temps scolaire sous la responsabilité du chef d'établissement, avec le soutien du psychologue de l'éducation nationale. Elles sont coordonnées par les professeurs principaux et encadrées par les professeurs.
- Les séquences d'immersion en milieu professionnel en classe de troisième et de seconde générale et technologique.

Des actions spécifiques en direction des parents d'élèves afin de lever les freins liés à la mobilité et d'élargir les perspectives d'orientation. À ce titre, une communication

renforcée sur les possibilités d'hébergement en internat est assurée :

- Des visites sont organisées pour les élèves de troisième et leurs familles afin de leur faire découvrir les conditions d'accueil, leurs aspects financiers, les services proposés et les cadres de vie de ces structures.
- En complément, des mini-stages de deux jours, intégrant une nuitée en internat, sont proposés aux élèves de troisième afin de leur permettre une immersion concrète, notamment dans un lycée professionnel.
- Des rencontres entre parents, élèves et professeurs, dédiées au projet d'orientation, seront mises en place avant les conseils de classe du deuxième trimestre, pour permettre un temps d'échange et de co-construction.
- Un guide pratique sera diffusé par le ministère pour donner à chaque parents une information claire, accessible et utile, sur les parcours possibles.

→ **Le plan Filles et mathématiques**

S'appuyant sur le constat que la proportion de filles qui intègrent des formations d'ingénieurs et du numérique stagne depuis plus de vingt ans à 25 %, le plan d'actions Filles et maths repose sur trois piliers pour améliorer ce constat.

Pilier 1 : former et sensibiliser tous les personnels

Mesure 1 : dès la rentrée, tous les professeurs bénéficieront d'une sensibilisation aux biais de genre

Une formation aux biais de genre sera organisée dès la rentrée pour tous les personnels.

Ce temps sera animé par la directrice ou le directeur d'école, la cheffe ou le chef d'établissement, le ou la référente égalité filles-garçons, qui auront bénéficié eux-mêmes d'une formation. L'objectif est de renforcer la confiance des filles en mathématiques et de développer des méthodes pédagogiques plus favorables à leur réussite.

Mesure 2 : dès la rentrée, un plan de formation pluriannuel pour former tous les professeurs des écoles et les professeurs de mathématiques du second degré à la prévention des biais de genre et des stéréotypes dans l'apprentissage des mathématiques.

L'objectif est d'analyser les gestes professionnels et faire prendre conscience aux enseignants des risques de reproduction involontaire des stéréotypes qui apparaissent par exemple dans la gestion des prises de parole en classe ou dans les appréciations portées sur les bulletins scolaires.

Tous les professeurs des écoles seront formés au cours des quatre prochaines années. Les professeurs de mathématiques du second degré seront formés en trois ans.

Mesure 3 : dès la rentrée 2025, une charte de lutte contre les stéréotypes sera affichée en salle des maîtres et en salle des professeurs

Cette charte rappellera les points de vigilance pour mieux prévenir la reproduction des stéréotypes.

Pilier 2 : renforcer la place des filles dans les enseignements qui ouvrent vers les filières d'ingénieur et du numérique

Mesure 4 : la mise en place d'objectifs cibles dès le lycée

À l'échelle du pays, le plan « Filles et Maths » a pour objectif que 30 000 filles de plus en 2030 choisissent l'enseignement de spécialité de mathématiques en classe de première et le conservent en terminale, soit 5 000 filles de plus par an à compter de la rentrée 2025. Cette cible sera intégrée dans les objectifs des chefs d'établissement.

Mesure 5 : la création de classes à horaires aménagés en quatrième et en troisième en mathématiques et en sciences avec des partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Une expérimentation sera lancée dès la rentrée 2025 dans cinq académies. L'objectif est de généraliser ces classes à la rentrée 2026 avec une classe par département. Les effectifs de ces classes devront être constitués d'au moins 50 % de filles.

Mesure 6 : la mise en place de cible de filles à l'entrée en classe préparatoire aux grandes écoles scientifique avec un minimum de 30 % en 2030

Mesure 7 : une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes professeurs en classe préparatoire scientifique

Ce plan fixe un objectif d'au moins 30 % de femmes parmi les nouvelles nominations en classes préparatoires. L'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) et la direction générale des ressources humaines du ministère s'attacheront à mieux repérer les femmes susceptibles d'enseigner en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE). Une vigilance particulière sera demandée aux proviseurs pour répartir le plus équitablement possible les professeurs en enseignement de spécialité de mathématiques et en enseignement optionnel de mathématiques expertes.

Pilier 3 : ouvrir les horizons des jeunes filles et susciter des vocations

Mesure 8 : la mise en place de rencontres systématiques avec des rôles modèles de la 3e à la terminale

L'organisation systématique de rencontres avec des rôles modèles féminins issus des secteurs industriels, numériques et scientifiques contribuent aussi à déconstruire les stéréotypes de genre et à permettre aux jeunes filles de se projeter dans des parcours ambitieux.

- Les actions « Filles & Maths 974 », organisées par l'Association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public (APMEP) et l'inspection pédagogique régionale de l'académie permettent ainsi de faire la promotion des filières mathématiques et numériques auprès des jeunes filles afin de lutter contre les stéréotypes de genre.
- Le concours « Code and Play » est un concours « numérique » dont le but est de créer un jeu sérieux ou une page web sur une thématique éducative. Chaque équipe doit comporter au moins une fille, afin d'encourager les filles à choisir des filières liées au numérique. Ce projet est mené en partenariat avec deux associations, Webcup et Bouftang.
- Le projet « Stage Informatique au féminin », visant à promouvoir l'égalité des genres dans les métiers du numérique, est une initiative innovante lancée en décembre 2024 dans l'académie, qui s'adresse aux collégiennes de troisième.

Plusieurs conventions académiques ont été signées avec un réseau d'associations, permettant de réunir des partenaires de l'école qui partagent l'objectif d'améliorer l'orientation des filles vers les filières scientifiques et techniques. Deux d'entre elles affirment explicitement cette intention :

- L'association Capital Filles, qui s'est engagée à répondre positivement à la mise en oeuvre du mentorat au lycée professionnel à l'attention des jeunes filles.
- L'association « Ensemble en Stage, Plantons les graines de la mixité » propose des stages collectifs paritaires (stages Mixité) à des collèges REP et REP+, ainsi qu'un programme de mentorat pour les filles de troisième.

Les enseignements du lycée technologique font également l'objet d'une attention particulière pour valoriser les formations scientifiques et technologiques, décisives pour former une nouvelle génération de techniciens et d'ingénieurs, socle de la réindustrialisation.

Plusieurs événements seront reconduits cette année scolaire :

- Une matinée consacrée aux formations et métiers de l'ingénieur (premier mois de l'orientation - novembre)
- La journée académique destinée à valoriser la série Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable STI2D (2e mois de l'orientation).

→ L'égalité entre filles et garçons

L'égalité entre les filles et les garçons est un principe fondamental inscrit dans le code de l'éducation qui favorise la mixité et l'égalité en matière d'orientation.

Le Label Égalité Filles-Garçons

Créé en mars 2023, le Label «Égalité Filles-Garçons» constitue un outil visant à promouvoir une culture de l'égalité, du respect mutuel et de la lutte contre les stéréotypes de genre dans les établissements scolaires. Dans l'académie, 137 établissements sont labellisés et engagés dans cette démarche, témoignant d'un très fort investissement territorial en faveur de l'égalité entre les sexes.

Depuis le début de la création du label, l'académie fait participer les établissements du premier degré, à titre expérimental. Pour l'année 2024-2025

- 16 dossiers du premier degré ont été évalués.
- 13 dossiers collèges et 8 dossiers lycées ont été reçus pour le second degré.

Depuis la création du label, 129 écoles et établissements scolaires de l'académie sont labellisés.

→ La compétence partagée avec la Région en matière d'information à l'orientation

La Région exercera pleinement sa mission d'information sur les métiers et les formations, et de mise en réseau des acteurs économiques avec les établissements scolaires.

Ses représentants participeront aux réunions de rentrée des chefs d'établissements, pour renforcer les liens entre les collèges et lycées, et les services publics régionaux d'orientation.



Promouvoir la pratique du sport à l'école

À RETENIR

- **De nouvelles mesures pour renforcer la pratique sportive** dès le plus jeune âge.
- **Des tests physiques à l'entrée en sixième** instaurés à la rentrée.
- Le **label Génération 2030** dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques des Alpes françaises 2030.

→ **Renforcer la formation des professeurs pour généraliser la pratique de 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école**

Encourager l'activité physique

La pratique physique et sportive des jeunes en âge scolaire joue un rôle essentiel pour lutter contre la sédentarité et l'inactivité. Le ministère s'est donc engagé en 2022, à ce que chaque élève bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne dans toutes les écoles primaires quand l'enseignement d'éducation physique et sportive (EPS) n'est pas inscrit au programme de la journée.

NOUVEAU

Pour répondre aux besoins des enseignants et accroître le déploiement de cette mesure, qui intervient en complément de l'éducation physique et sportive (EPS), **les formations académiques des personnels et des enseignants autour de ce programme seront renforcées.**

En parallèle, « L'Équipe de France des 30 minutes d'activité physique » composée de 230 sportifs de haut niveau sera relancée. Chacun de ces sportifs s'est engagé à effectuer au moins un déplacement dans une école

au cours de l'année scolaire, pour échanger avec les élèves et évoquer les bénéfices d'une pratique sportive quotidienne pour leur bien-être physique et mental. Cet échange donne ensuite lieu à l'animation d'une séance en accord avec les enseignants et les directeurs et directrices d'école.

→ **Valoriser la place de la pratique sportive**

Tests d'évaluation des qualités physiques des élèves de sixième

Ces tests permettent d'évaluer les qualités physiques des élèves de manière efficace, rapide et bienveillante, avec l'objectif de mettre à disposition des équipes pédagogiques un outil permettant d'apprécier les aptitudes physiques de chaque élève et leur état de santé.

NOUVEAU

Les collègues volontaires pourront dès la rentrée 2025 mettre en œuvre des tests d'évaluation des qualités physiques des élèves de sixième. **Ces évaluations permettront de cibler le niveau d'endurance, de force musculaire et de vitesse des élèves. La passation des tests aura lieu entre le lundi 8 septembre et le 17 octobre 2025.**

Cette démarche répond à plusieurs enjeux :

- Valoriser la place du corps dans le système éducatif : cette évaluation reconnaît pleinement l'importance de l'activité physique dans la réussite scolaire et le bien-être des élèves.
- Contribuer à la santé publique : face à une baisse préoccupante de l'endurance chez les jeunes adolescents et à la progression de la sédentarité, évaluer les qualités physiques dès l'entrée au collège constitue une démarche éducative de prévention. Elle favorise l'engagement des élèves dans un mode de vie actif et vise à améliorer durablement leur capital santé.
- Faciliter le pilotage à différents niveaux de gouvernance : les résultats de cette évaluation offrent aux équipes pédagogiques, aux personnels de direction et aux cadres académiques un outil de diagnostic fiable permettant de mieux identifier les besoins des élèves, de guider les choix pédagogiques, et d'évaluer l'impact des politiques éducatives en matière de santé, de bien-être et d'activité physique.

En parallèle certains établissements identifiés par le ministère expérimenteront une nouvelle batterie de tests pour les élèves de sixième et de seconde.

→ Le label Génération 2030

Pérennisation du label Génération 2024

Dans la continuité du label Génération 2024, qui venait reconnaître l'engagement des écoles et établissements scolaires qui développent des passerelles avec le mouvement sportif, le nouveau label Génération 2030 offrira aux écoles, établissements scolaires et établissements d'enseignement supérieur une opportunité unique de faire vivre l'esprit olympique et paralympique à leurs élèves et étudiants dans la perspectives des Jeux olympiques d'hiver qui seront organisés en France en 2030.

Le label Génération 2030 valorisera les établissements qui s'engagent à promouvoir des pratiques sportives inclusives, à intégrer davantage d'activités physiques et sportives dans leur quotidien, en s'inscrivant notamment dans la démarche « École promotrice de santé », et à développer des partenariats avec les clubs et associations sportives de leur territoire. Les premières labellisations pourraient être données avant la fin de l'année 2025.

→ Les dispositifs sport-études

Mis en œuvre depuis la rentrée 2024 ces dispositifs permettent aux élèves ayant une pratique sportive d'excellence et d'accès à un haut niveau de suivre une scolarité aménagée facilitant leur entraînement sportif.

Dans l'académie, ce sont 2 écoles, 12 collèges et 9 lycées qui sont concernés par l'accueil de près de 400 élèves. Ces derniers sont répartis dans des classes sport-études ou bénéficient d'aménagements individuels sports-études.

→ Apprendre à «savoir-nager» en sécurité

La lutte contre les noyades et le développement de l'aisance aquatique sont des priorités de l'État en matière de prévention.

- À l'école maternelle, l'enseignement de la natation, au travers des cycles d'aisance aquatique, est considéré comme un « apprentissage fondamental ». Cette priorité nationale se déploie massivement au sein de l'académie permettant de valider les compétences indispensables, préalables à l'enseignement du savoir nager. L'objectif affiché est de permettre à toutes les classes de Grande Section (GS) de bénéficier d'un cycle de 8 à 10 séances (lorsque les conditions matérielles le permettent, cet enseignement peut démarrer en Moyenne Section (MS)).
- L'acquisition du savoir-nager se poursuit sur l'ensemble du cursus scolaire, prioritairement de la classe de cours préparatoire (CP) à la classe de sixième.

L'obtention de l'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS) en fin de cycle 3 marque une étape incontournable dans le parcours de formation des élèves.

Pour cette année (pour les élèves qui ont eu un cycle de natation) :

- Environ 48 % d'élèves nageurs à la fin du CM2.
- Plus de 2 000 attestations d'ASNS délivrées.

→ Les associations sportives Santé

Ce dispositif innovant porté par l'UNSS et développé avec de nombreux partenaires dans le cadre de l'École promotrice de santé, s'adresse prioritairement à des élèves éloignés de la pratique physique, en proposant une offre inédite de «prévention santé - sport à l'école». À la rentrée, 35 associations sportives Santé fonctionneront dans des collèges et lycées de l'académie.

Confirmer l'engagement de l'école pour la transition écologique

À RETENIR

- **L'éducation au développement durable et à la transition écologique** forme des citoyens responsables en permettant aux élèves d'acquérir les connaissances scientifiques, les compétences et la culture nécessaires.
- **L'École est un acteur clé de la transition écologique**, impliquant élèves, enseignants, et communautés dans une dynamique durable.

→ Connaître et comprendre les enjeux de la transition écologiques

La formation des élèves

Dans le cadre des programmes d'enseignement moral et civique (EMC) invitant à une approche plurielle de l'éducation aux médias et à l'information et de l'éducation au développement durable, 18 heures annuelles sont intégrés au volume traditionnellement dédié à l'EMC pour favoriser l'engagement et la participation des élèves à des projets d'éducation à la citoyenneté au cycle 4.

La formation des élèves et des éco-délégués est mise en œuvre à l'échelle de chaque établissement scolaire par le référent Éducation au développement durable (EDD) et les professeurs en fonction du contexte éducatif, social et territorial de chaque école, collège et lycée.

NOUVEAU

À l'échelle académique, sur le site de l'EDD, des ressources pour la formation des élèves et des personnels sont mises en ligne avec **une nouveauté cette année : la refondation du parcours m@gistere académique «Former et accompagner des éco-délégués».**

Les actions de formation se poursuivent et se renforcent au travers de concours et manifestations locaux, académiques et nationaux :

- La semaine européenne du développement durable (du 18 septembre au 8 octobre 2025) avec pour les élèves son traditionnel concours de dessin, «Réalise l'affiche de la SEDD», et les actions d'information et de formation en direction des personnels du rectorat (conférences, ateliers, documentaire, fresques, etc.)
- Le congrès ambition planète (5 et 6 octobre) à la NORDEV qui accueillera pour cette occasion la première simulation de COP climat académique.
- Le webinaire des éco-délégués (mars 2026)
- la Journée académique de l'éducation au développement durable (juin 2026).

La formation des personnels

- D'ici 2017, tous les agents de la fonction publique bénéficieront d'une formation à la transition écologique déployée par le ministère de l'Éducation nationale.
- La formation des référents EDD s'articulera autour de 24 heures de formation à l'échelle de chaque bassin d'éducation.
- Le Diplôme universitaire «Risques Côtiers et territoires résilients» lancé en 2024 (19 lauréats en 2025) à destination des référents EDD, des

professeurs de SVT et d'Histoire-géographie, est reconduit en partenariat avec l'Université et la DEAL.

- La formation de terrain, scientifique et didactique sur les risques naturels à la Réunion (20 professeurs) est reconduite pour la troisième année, en partenariat avec le BRGM.
- Les formations en bassin sur les aires éducatives seront reconduites par la mission académique de l'EDD.
- Poursuite des formations en EMC/EDD à l'échelle des bassins d'éducation (40 heures de formation sur l'EMC/EMI/EDD en 2025, 12 h en 2026).
- Deux formations d'initiative locale pourront être proposées au cours de l'année scolaire afin d'accompagner la dynamique pour une action concrète au sein et à proximité des écoles et des établissements scolaires : «L'EDD un levier d'apprentissage» et «Conduire un projet en EDD».

→ **Les actions éducatives**

194 actions et projets EDD en collège et lycée recensés en avril 2025

Un grand nombre d'actions et de projets sont mis en oeuvre dans le cadre des partenariats fructueux tissés avec de nombreux partenaires.

- Déploiement du **programme «Réinventer le monde»** (concours national et académique de podcasts) et de simulation de COP Climat et biodiversité, en partenariat avec l'AFD et Canopé.
- Poursuite du **déploiement des aires éducatives (52 aires terrestres et marines éducatives à l'échelle du territoire en 2025)**. À noter que l'action éco-déléguée (école élémentaire publique Saint-Leu centre, a été lauréate au national pour le prix spécial océan remis en juin 2025 lors de UNOC et en distanciel depuis Nice), en partenariat avec l'OFB, la DEAL et les acteurs du développement durable à la Réunion.
- Les **classes «Patrimoine Nature Avenir»** et pour cette rentrée les **classes «Prévention des risques naturels»** en partenariat avec la délégation académique à l'action culturelle.
- Les **classes labellisées TAAF**.
- Reconduction de l'**opération plastique à la Loupe (PAF)** qui ne cesse de mobiliser des équipes et des élèves en établissement (27 établissements scolaires en 2025), en partenariat avec la fondation Tara.
- **Prix de l'Appel des Pôles**. À noter qu'une classe de sixième du collège Les Deux Canons à Saint-Denis, qui avait travaillé le thème « Le manchot empereur, une espèce endémique de

l'Antarctique » sous le parrainage scientifique de Jean-Patrice Robin, directeur de recherche émérite au CNRS, a remporté le prix national spécial Collège de l'Appel des Pôles 2025.

- L'**opération «Mai à vélo»** (troisième édition en 2026), en partenariat avec la mairie de Saint-Denis et la police nationale qui mobilise chaque année au moins 6 établissements et autant de délégations de cyclistes.
- L'**éducation à la bientraitance animale**, financée par la préfecture et pilotée par la mission académique de l'EDD.

NOUVEAU

- Déploiement à la rentrée, dans 23 écoles, collèges et lycées, d'une **expérimentation sur les compétences psychosociales et l'engagement citoyen dans un monde en transition écologique**, portée par la Cardie et la mission EDD de l'académie, en partenariat avec le Programme École Imagine, grâce au financement du Crédit Agricole de la Réunion.

→ **La labellisation Établissement en démarche de développement durable**

En 2025, 83 % des écoles, 90 % des collèges et 94 % des lycées de l'académie sont labellisés établissements en démarche de développement durable (E3D). Le niveau général de labellisation progresse et l'objectif à l'horizon 2030 est d'atteindre 100% des écoles et établissements scolaires de l'académie labellisés.

L'École comme facteur d'égalité des chances

À RETENIR

- **Lancement de deux nouvelles Cités éducatives** pour agir en faveur de l'égalité des chances.
- **L'Information Jeunesse** pour élargir les choix des jeunes et ainsi contribuer à favoriser l'égalité des chances.

→ Les Cités éducatives

Un label d'excellence

Copilotées par l'Agence nationale de la cohésion des territoires et la Direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale, les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants.

NOUVEAU

La Réunion aura deux nouvelles cités éducatives à la rentrée scolaire 2025 :

- Sur le territoire de la commune de Saint-Paul portée par le collège Plateau Caillou.
- Sur le territoire de la commune de La Possession, portée par le collège Jean Albany.

Les Cités éducatives restent la démarche la plus ambitieuse en matière de politique de la ville depuis le lancement des programmes de rénovation urbaine en 2003 et 2014. En 2025, le ministère de la Ville mobilise 82 millions d'euros pour donner aux Cités éducatives les moyens d'agir, aux côtés du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Un territoire labellisé Cité éducative, c'est : accompagner, fédérer, émanciper.

→ La continuité éducative

Les orientations en matière de continuité éducative pour l'année 2025 ont pour objectifs de renforcer la cohérence entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, de valoriser la complémentarité éducative au service de la réussite des jeunes et de clarifier et articuler les dispositifs déjà existants (cités éducatives, contrats locaux d'accompagnement, Territoires éducatifs ruraux).

Localement et afin d'associer tous les acteurs sur une même instance, c'est le comité de pilotage de la continuité éducative qui a pour mission de coordonner au mieux l'ensemble des dispositifs et des acteurs qui concourent à la complémentarité éducative sur les territoires. Sur le volet Jeunesse, la DRAJES accompagne les communes qui le souhaitent sur la contractualisation de Projets éducatifs de territoire (PEDT) afin de favoriser la notion de parcours éducatif sur tous les temps de l'enfant. Ainsi, à ce jour dix communes ont contractualisé un PEDT (Saint-Paul, Saint-Pierre, Saint-André, Saint-Joseph, Sainte-Marie, La Possession, Trois Bassins, les Avirons, Saint-Benoit, la Plaine des

Palmistes), dans l'attente de la signature de celui de Sainte Suzanne en septembre.

Pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de ces dispositifs, la DRAJES et la CAF proposent des aides financières pour favoriser les actions innovantes, l'ingénierie, l'investissement ou le fonctionnement. Ces aides peuvent se traduire sur le terrain par de l'accompagnement à la formation pluridisciplinaires, par des projets co portés par les enseignants et les équipes d'animation ou encore par des aménagements de la pause méridienne.

→ L'Information Jeunesse

L'Information jeunesse : une politique publique de jeunesse transversale portée par un réseau de proximité

Avec son offre multisectorielle destinée prioritairement aux 13–30 ans et à leur entourage, l'action de l'Information Jeunesse est dite « généraliste » et s'inscrit dans une démarche d'éducation à l'information. L'Information Jeunesse (IJ) couvre tous ce qui intéressent les jeunes dans leur vie quotidienne.

11 sujets ont été définis par le réseau IJ :

Construire son parcours - Travailler - Prendre soin de soi - Se distraire - Partir à l'étranger - Se loger - Se déplacer - S'engager - Entreprendre - Créer une activité - Accéder à ses droits et saisir les opportunités de son environnement - Apprendre à s'informer.

Conformément à la définition issue de la Charte européenne de l'Information Jeunesse, l'Information Jeunesse participe ainsi à l'autonomie, à l'émancipation, à l'accès aux droits et à l'engagement des jeunes et contribue également à favoriser l'égalité des chances.

Pour mettre en œuvre cette mission, l'académie, par le biais de la DRAJES, s'appuie sur le réseau Information Jeunesse de La Réunion, constitué, en 2025, d'une structure régionale (Centre régional Information Jeunesse) et de 15 structures infra régionales (structures Information Jeunesse), réparties sur 13 communes. Le réseau est amené à se déployer sur tout le territoire réunionnais. À cela, viennent s'ajouter des Relais IJ qui sont des structures d'hyper-proximité permettant aux jeunes d'être mis en contact avec un professionnel de l'IJ.

Un schéma territorial de l'information jeunesse en 2025

Le premier schéma territorial de l'Information Jeunesse de La Réunion verra le jour en octobre 2025, après validation du comité stratégique territorial de l'IJ, installé en septembre 2023 et piloté par la DRAJES en étroite collaboration avec la DRAIO.

Ce comité se compose actuellement de la Région Réunion, du Conseil Départemental, de l'Association des maires de La Réunion, de la CAF et de l'État à travers deux délégations académiques (DRAJES et DRAIO).

Le schéma territorial de l'IJ fixera les grandes orientations du réseau IJ réunionnais pour les trois prochaines années. Stabiliser la tête de réseau (le CRIJ), structurer et former le réseau IJ, renforcer la visibilité du réseau en adaptant l'IJ aux besoins des jeunes réunionnais/se sont les priorités qui ont été identifiées.

La Matinée de l'Information Jeunesse (IJ)

Èvènement phare du réseau IJ, la Matinée de l'IJ 2025 se tiendra le 18 novembre prochain en présence de Thibault de Saint-Pol, Délégué Interministériel à la Jeunesse également directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), sous réserve de confirmation. Ce temps fort permet au réseau IJ de rencontrer d'autres acteurs de la jeunesse et des partenaires institutionnels afin de mettre en lien leurs actions en faveur des jeunes. Des témoignages de jeunes informés et accompagnés dans leur parcours de vie seront également présentés afin de montrer le rôle du réseau IJ au service des jeunes.

L'éducation artistique et culturelle pour tous les élèves

À RETENIR

- **Les arts et la culture** sont au coeur de l'École. L'objectif est de garantir à chaque élève, quel que soit son milieu d'origine, un accès équitable à la culture.
- **Le pass Culture** : réouverture de la part collective pour la deuxième partie de l'année 2025.

→ **Le pass Culture**

La réouverture du pass Culture à la rentrée

L'objectif du pass culture dans sa part collective est de garantir à chaque élève, quel que soit son milieu d'origine, un accès équitable à la culture. À la fin du mois de janvier dernier, face à l'afflux de réservations, et dans un souci d'une bonne gestion des dépenses publiques, une pause dans les réservations avait été décidée.

Le ministère vient d'annoncer la ré-ouverture du pass culture à la rentrée, avec une enveloppe par établissement correspondant à la répartition des 15,2 millions restants de l'enveloppe initiale (soit entre 500 et un peu plus de 2000 euros par établissement).

La réservation des offres culturelles sur la plateforme Adage sera donc de nouveau possible en septembre pour une reprise des actions à partir du 1er octobre 2025 et ce jusqu'à décembre 2025. Aussi, les équipes éducatives sont encouragées à se rapprocher rapidement des partenaires culturels académiques pour commencer à travailler avec eux à la création des offres (billetterie spectacles et musées, accompagnement des troupes et ateliers théâtre / trophée d'improvisation de leurs établissements, PEAC artistique ou scientifique en classe, rencontre d'auteurs, etc.).

Grâce à la part collective du pass Culture, le nombre d'élèves concernés par une action culturelle est passé de 27 000 en 2021 à plus de 76 000 en 2024. En 2025, près de 74 000 élèves ont bénéficié d'une action culturelle sur la seule première partie de l'année.

La part collective du pass Culture sera renouvelée en 2026, selon des modalités qui restent encore à définir.

→ **Le développement des classes à projets interdisciplinaires**

- **Le parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC) TAAF** remplacera à la rentrée 2025 le dispositif des classes labellisées TAAF. 3 écoles et 1 collège bénéficieront de ce PEAC pendant la prochaine année scolaire.
 - **Les classes Patrimoine Nature Avenir** ont pour objectif d'étudier de manière concrète et contextualisée un territoire de proximité en s'appuyant sur les structures culturelles, patrimoniales ou scientifiques qui le jalonnent et en s'intéressant à son histoire et à ses transformations. Ce dispositif académique est porté conjointement avec le jardin botanique Mascarin et la professeure relais mise à disposition par l'académie.
- Les parcours d'éducation artistique et culturels Parc national** : 8 classes sont sélectionnées pour

participer en 2025-26 à ces PEAC, avec un financement de la Région pour les interventions artistiques.

NOUVEAU

3 nouveaux dispositifs d'envergure sont mis en place à la rentrée 2025, en partenariat avec les structures qui sont les principales financeurs de ces projets : les classes Prévention des risques naturels, les classes «Do lo» et les classes «Musée».

- **Les classes «Prévention des risques naturels» en partenariat avec Sciences Réunion.** Ce projet s'adresse aux cycles 3 et 4 (du CM1 jusqu' à la troisième). Il a pour objectif d'étudier les risques naturels présents sur le territoire afin de sensibiliser les élèves à la culture du risque en s'appuyant sur des supports innovants, un réseau d'acteurs engagés dans la prévention et la résilience (DEAL, PIROI, BRGM...), une approche interdisciplinaire et pratique du territoire, mêlant culture scientifique, arts, histoire-géographie, EDD, une démarche de projet sur un temps long (minimum un semestre), une découverte de différents métiers à travers la rencontre avec des professionnels et des chercheurs

La commission a sélectionné 3 écoles : 2 écoles à Cilaos (4 classes) et 1 école à Saint-Denis.

- **Les classes "Do lo", en partenariat avec l'Office de l'eau.** Ce projet s'adresse aux classes de collège. Il s'agit de choisir un bassin d'étude et de définir le périmètre d'influence, le rayonnement de l'action, l'envergure territoriale. La classe s'inscrit alors dans une démarche de projet interdisciplinaire culture scientifique, arts, histoire-géographie, EDD, et doit concevoir une réalisation à présenter lors de la restitution réunissant les 5 classes sélectionnées.

- **Les classes "Musée", en partenariat avec le Musée de Villèle.** Dans le cadre de sa transformation en un grand musée dédié à l'histoire de l'esclavage, le Musée de Villèle lance ce dispositif pour l'année 2025-26. Il offre aux enseignants un accompagnement privilégié pour mener un projet interdisciplinaire autour de l'une des neuf thématiques définies par le musée. Les classes seront accompagnées par l'équipe du musée et pourront avoir accès au chantier de fouille, aux documents et maquettes du futur musée. Les classes sont également invitées à participer au concours « La Flamme de l'égalité ». 5 établissements ont été retenus : lycée professionnel Isnelle Amelin (Première bac pro métiers de la couture et de la confection), lycée Antoine Roussin (classe de seconde générale et technologique), les collèges Boris Gamaleya, Beauséjour et Roquefeuil.

→ Les classes à profil artistique

Les classes orchestre

- 4 classes orchestre dans le premier degré (Saint-Denis et Saint-Pierre) et 5 classes orchestre dans le second degré (collèges de La Montagne, Jules Reydellet, Mille Roches, Les Tamarins et Aimé Césaire)
- À cela s'ajoutent des **classes instrumentales** portées par l'École artistique intercommunale de l'ouest au Port (collège Jean Le Toullec) et à Saint-Leu (collège Marcel Goulette), ou accompagnées par des écoles de musique municipales (Saint-André, Cilaos) ou privées (Salazie).

Les classes à horaires aménagés (CHA)

- La CHA Théâtre au collège Mahé de La Bourdonnais (Saint-Denis).
- Les CHA Arts Plastique au collège Alsace Corré à Cilaos et au collège Edmond Albius au Port.

→ Les projets et dispositifs nationaux

• Le projet Manufacto

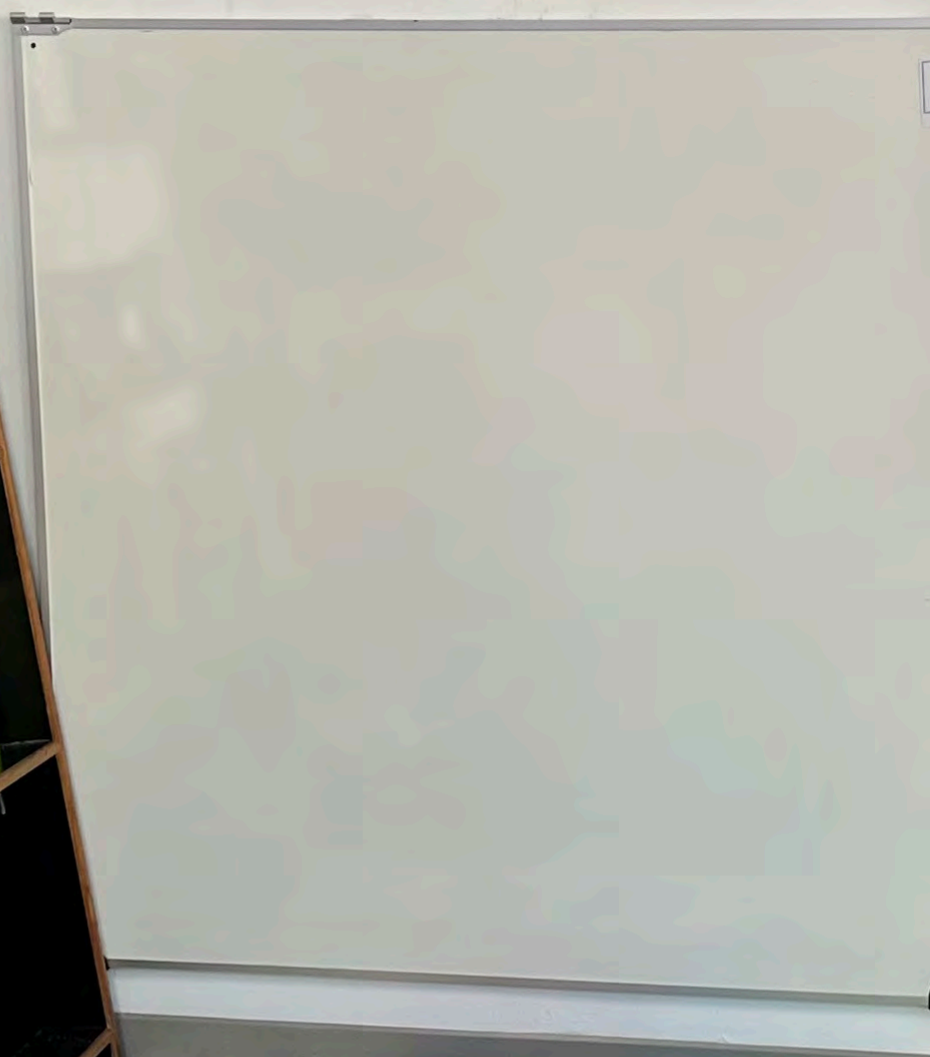
Porté par la Fondation Hermès, en partenariat avec l'académie, ce projet est accompagné par le MADOI et un artisan réunionnais. Pour l'année 2025-26, deux classes sont retenues la classe de CM2 de l'école primaire Raymond Mondon (Camélias/Saint Denis) et une classe de quatrième du collège Chemin Morin, à Saint-André.

• Les Résidences «Création en cours» des Ateliers Médicis

La délégation académique à l'action culturelle sélectionne les écoles et met en lien les artistes avec les enseignants. Chaque année deux classes bénéficient de ce projet d'envergure. Sont sélectionnées pour 2025-26, les classes de CM2 de l'école Petite Ferme (Le Tampon) et de l'école des Affouches (Saint-Denis).

- **La lecture et l'oralité** sont aussi au centre des dispositifs nationaux accompagnés par la DAAC sur l'île : Jeunes en librairie, Si on lisait à voix haute (La Grande librairie) ou les Petits champions de la lecture rencontrent un vif succès chaque année.

Des concours locaux, en éloquence et en lecture à voix haute, viennent également en complémentarité des enseignements et mettent en avant les talents oratoires des élèves, en français et en créole (Kozarlor).



The image features a light blue background with a large white triangular shape pointing towards the bottom-left corner. This white shape is bordered by a dark blue shape above it and a red shape below it. A grey shape is also visible at the bottom-left corner, partially overlapping the red shape. The word "Annexes" is centered within the white triangle.

Annexes

Calendrier scolaire 2025-2026

Rentrée des enseignants	Lundi 18 août 2025
Rentrée des élèves	Mardi 19 août 2025
Vacances après la 1^{ère} période	Samedi 11 octobre 2025 Reprise : lundi 27 octobre 2025
Été Austral	Vendredi 19 décembre 2025 Reprise : mercredi 21 janvier 2026
Vacances après la 3^e période	Samedi 28 février 2026 Reprise : lundi 16 mars 2026
Vacances après la 4^e période	Samedi 02 mai 2026 Reprise : lundi 18 mai 2026
Début des vacances d'hiver austral*	Samedi 06 juillet 2026

**Le départ en vacances a lieu le jour indiqué après la dernière heure de cours.
La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués**

* Les enseignants appelés à participer aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture des examens par la note de service du ministre de l'Éducation nationale établissant le calendrier de la session, publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale.

Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.

Quelques temps forts du premier semestre

AOÛT

- 18 Rentrée des enseignants
- 19 Rentrée des élèves

SEPTEMBRE

- 15 au 26 Les semaines de l'engagement collégien et lycéen
- 08 au 15 Journées nationales d'action contre l'illettrisme
- 11 au 19 Semaine de l'arbitrage et de la citoyenneté (USEP et UNSS)
- 20 et 21 Journées européennes du patrimoine
- 17 Journée nationale du sport scolaire
- 18 au 8 oct. Semaine européenne du développement durable (SEDD)
- 20 Journée mondiale du nettoyage de notre planète (World cleanup day)
- 29 au 04 oct. Semaine de la démocratie scolaire au cours desquelles sont organisées les élections lycéennes CVL
- 23 au 28 Semaine européenne du sport
- 26 Journée européenne des langues

OCTOBRE

- 01 Anniversaire de l'inscription du maloya au patrimoine immatériel de l'Unesco
- 03 et 04 Élections des représentants de parents aux conseils d'école ou d'administration des établissements scolaires
- 03 au 13 Fête de la Science sur le thème « Intelligence(s) sous toutes ses formes »
- 05 Journée mondiale des enseignants
- 05 et 06 1ère simulation COP climat académique pendant le congrès Ambition planète à la Nordev
- 27 au 31 Semaine académique de l'école maternelle

NOVEMBRE

- 03 au 30 Mois de l'orientation
- 06 Élections des représentants lycéens au Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL)
- 10 Journée nationale de la lutte contre le harcèlement scolaire
- 17 au 23 Semaine de l'industrie et Semaine école-entreprise
- 01 au 30 Mois de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

DÉCEMBRE

- 09 Journée de la laïcité
- 20 Journée de commémoration de l'abolition de l'esclavage

ac-reunion.fr